

PLAN
STRATEGIQUE
2017-2019

1^{ère}
EVALUATION



Table des matières

- 5 Préambule
- 7 Les Thématiques :
1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage
 2. Energie
 3. Développement territorial
 4. Création et gestion d'Infrastructures d'accueil
 5. Développement Economique
 6. Relations In House
- 37 Les indicateurs d'évaluation
1^{ière} Evaluation du Plan Stratégique 2017 – 2019
- 49 Les comptes de résultats prévisionnels
Les budgets d'investissements
- 57 Annexe
Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées



En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la première évaluation de son Plan Stratégique pour les années 2017 à 2019 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2017.

Sur base de l'examen des différents tableaux présentés ci-après, au 1^{er} octobre 2017, de manière générale, 79,67 % des 123 actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2017 – 2019 (ou ajoutés à celui-ci) sont entamés ou finalisés. 8% des actions ont été abandonnés ou reportés principalement pour des changements de programmation. Le taux de réalisation des actions, quant à lui, se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

Pour bien mesurer le travail réalisé, il est important de tenir compte du fait que toutes les actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique ne sont pas comparables en termes d'importance, c'est-à-dire de ressources à mettre en œuvre pour leur réalisation, et de planification.

Bien entendu, notre environnement est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi cette première évaluation intègre de nouvelles actions par rapport au Plan Stratégique initial.

Le lecteur pourra constater, au travers des pages qui suivent, le bon déroulement du Plan Stratégique au cours de cette année 2017. Epinglons notamment :

- l'inauguration de notre nouveau bâtiment SOLEO, vitrine de notre savoir-faire développé depuis 70 ans ;
- la cinquième recertification ISO 14001

et enregistrement EMAS de nos activités d'exploitation des ouvrages d'épuration ;

- la mise en place de la gestion publique de l'assainissement autonome qui sera effective à partir du 1^{er} janvier 2018. Signalons à cet égard qu'un avenant au contrat de service passé avec la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE) a été signé de même que la Charte d'installation des systèmes d'épuration individuelle ;
- l'approbation du plan d'investissement 2017-2019 de la SPGE ;
- la conclusion des nouveaux marchés d'électricité et de gaz 2017-2019 dans le cadre de la Centrale d'Achat d'Energie;
- le bouclage du budget de la Cité des Métiers ;
- l'achèvement de l'Ecopole ;
- le projet Left Side : premiers projets concrétisés ;
- l'acquisition de 2 nouveaux bâtiments sur l'Aéropole : Mermoz 2 et Lindbergh ;
- le lancement du chantier Green Sonaca avec une première mise en œuvre du dispositif « anti-dumping social » ;
- la gestion avec la SOGPA de la reconversion du site Caterpillar ;
- la 4^{ème} édition du Forum immobilier ;
- le soutien technique à l'installation de la Conférence des Bourgmestres du Bassin de vie de Charleroi qui a permis notamment de lancer le projet de Schéma de développement territorial ;
- l'entrée en vigueur des nouvelles règles en matière de marchés publics avec, entre-autres, la reconnaissance et l'évolution de la relation In house.

Ci-après, nous présentons, par thématique, les éléments marquants de l'année écoulée.



Les thématiques

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

1.1. Pôle de la gestion de l'eau et des espaces publics

1.1.1 Assainissement des eaux usées

Suite à la négociation avec la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE), suivant nos propositions d'investissements, le Gouvernement wallon a approuvé, en septembre 2017, le Programme de travaux

d'assainissement de la SPGE pour la période allant de 2017 à 2021.

L'objectif de ce vaste plan est d'améliorer la qualité de nos cours d'eau, de nos captages, de protéger nos eaux de baignades et d'optimiser l'utilisation de nos ouvrages existants.

A cet égard, nous avons fait des propositions à la SPGE, laquelle a fait des choix en fonction des priorités susdites et de ses contraintes budgétaires.

13 dossiers ont été retenus dans ce programme, à savoir :

Localisation	Description	Statut	HTVA
THUILLIES	Construction de la station d'épuration de Thuillies	Adjudgé	2.175.938 €
WANFERGEE-BAULET	Collecteur de Velaine	Adjudgé	1.110.359 €
LOBBES (4 d'GIN'S-Avigroup)	Mise à niveau de la station de 4d'Gins - Avigroup	Avant-projet approuvé	1.606.150 €
LOBBES (Chemin d'Hourpes)	Reconstruction de la station de Lobbes (Chemin d'Hourpes)	Adjudgé	1.354.359 €
ROSELIES	Station de pompage (SP) du ruisseau du Pré à la Hutte (rue Appaumée)	Adjudgé	166.863 €
VIESVILLE CANAL	Collecteur du ruisseau de Buzet	Avant-projet approuvé	7.160.962 €
LIGNE SAINT-AMAND	Construction de la station d'épuration de Ligne Saint-Amand	Avant-projet approuvé	2.750.000 €
BAILEUX	Extension de la capacité de la station de Baileux à 10.000 EH et mise à niveau	Programmé	4.400.000 €
WANGENIES	STEP de Wangenies	Programmé	2.700.000 €
WANGENIES	Collecteur de Wangenies	Programmé	720.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Heppignies II	Programmé	450.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Martinrou I	Programmé	210.000 €
WANGENIES	SP + collecteur Martinrou II	Programmé	250.000 €
TOTAL			25.054.631 €

C'est une programmation en termes de travaux, ce qui veut dire qu'il faudra que nous respectons un échéancier précis en parfaite adéquation avec la budgétisation annuelle de la SPGE.

Une planification de ces dossiers est en cours. Les travaux des derniers dossiers programmés devront impérativement débiter en 2021. Certains dossiers adjudgés font déjà l'objet de travaux en cours.

Un quatorzième dossier vient d'être retenu dans le cadre d'une enveloppe de la SPGE dédiée à la réhabilitation des ouvrages, à savoir : la rénovation d'un tronçon du collecteur de Soleilmont à ROSELIES pour un montant de 2.100.000 € HTVA.

1.1.2 Distribution d'eau

La Société Wallonne des Eaux (SWDE) nous a confié, en 2017, 13 études sur base de la convention de collaboration horizontale SWDE-

IGRETEC du 30 janvier 2015.

Ces études concernent le renouvellement des réseaux de distribution d'eau dans le cadre de dossiers d'égouttage et d'amélioration de voirie.

Elles représentent un montant total de travaux estimé à 4.450.000 € HTVA.

Une planification a été remise à la SWDE.

Les dernières études de cette programmation seront remises au mois de décembre 2017.

1.1.3 Egouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)

Dans le cadre du PIC 2017-2018, les 21 communes qui composent la zone dévolue à notre Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) nous ont confié 39 études d'amélioration de voirie et d'égouttage pour un montant total de travaux estimé à 13.600.000 € HTVA.

La part de la SPGE en égouttage représente un montant total de travaux estimé à 6.000.000 € HTVA tandis que la part du Service public de Wallonie (SPW) en voirie représente un montant total de travaux estimé à 7.600.000 € HTVA.

Une planification de ces études a été élaborée.

Les marchés correspondant à ces études devront être lancés, avec approbation des rapports d'analyse des offres aux différents Collèges Communaux, au plus tard pour fin 2018.

1.1.4 Espaces publics

La collaboration entre le service voirie et les architectes d'IGRETEC a permis à une série de dossiers relatifs aux espaces publics de différentes communes de finaliser, tant en phase projet qu'en phase chantier, des dossiers associant technique et esthétique.

A titre d'exemples :

- rue Bolle à Farciennes ;
- parking « Agricoeur » à Les Bons Villers ;
- place du Louet et espace générationnel à Sambreville ;
- parc Reine Astrid à Charleroi ;

- place Albert 1er à Montignies-sur-Sambre ;
- aménagement du site Boch à La Louvière.

Nous avons pu également terminer quelques gros chantiers tels que la rue de la Montagne à Farciennes et l'aménagement du parc de Monceau.

1.1.5 Cadastre des réseaux et topographie

Comme annoncé dans notre Plan Stratégique 2017-2019, la SPGE a marqué accord, le 11 juillet dernier, sur notre demande d'internaliser les missions de cadastre de l'égouttage communal.

Les budgets annuels disponibles auprès de la SPGE pour une durée de 5 ans s'élèvent à 225.000 € pour la partie cadastre auxquels s'ajoutent 194.154 € pour la partie zoomage et endoscopie éventuelle, soit au total 419.154 € par an pour une période de 2017 à 2022 (durée du contrat de gestion).

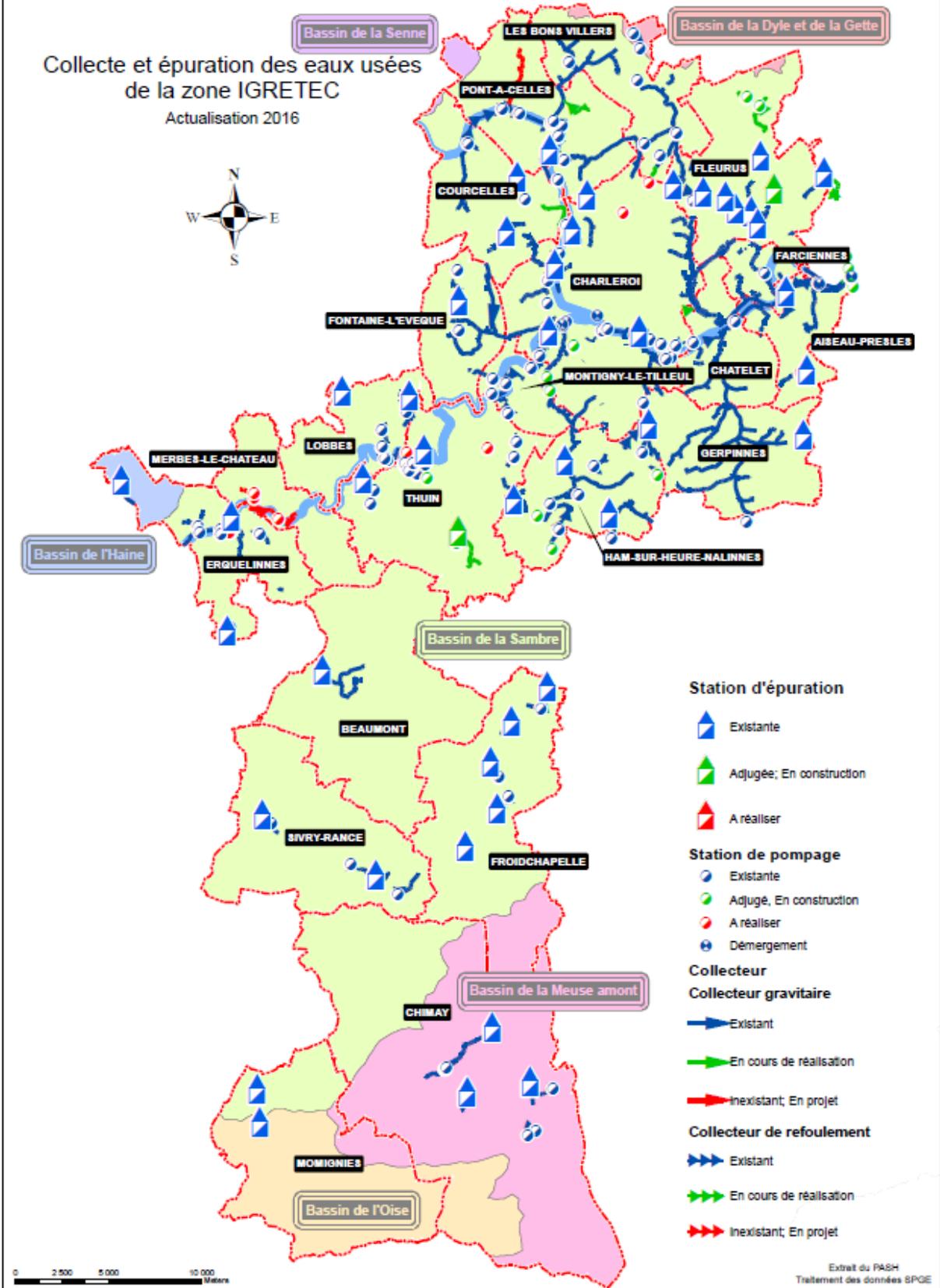
Les budgets définis ci-avant doivent permettre d'atteindre un taux de 43 % de réseau cadastré et 20 % de réseau inspecté au terme des 5 ans.

1.1.6 Hydrologie

Depuis l'acquisition d'un logiciel de calcul hydrologique et la formation de nos collègues, nous avons pu réaliser deux nouvelles études hydrologiques, à savoir : rue de Marbaix à Thuin et route de Mons à Fontaine-l'Évêque.

1.2. Exploitation

Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement



Localisation des ouvrages d'assainissement dans la zone d'action d'IGRETEC

A l'heure actuelle, nous exploitons 42 stations d'épuration dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH), 132 stations de pompage ainsi qu'un réseau de 375 km de collecteurs et plus de 834 déversoirs d'orage.

La capacité totale de nos ouvrages est de 605.500 EH.

En 2016, le volume total des eaux usées traitées dans nos ouvrages dépassait les 51 millions de m³ (51.975.000 m³).

En juin 2017, nous avons renouvelé, pour la 5^{ème} fois, la certification ISO 14001 de notre système de management environnemental. Le défi était d'autant plus important que cette recertification était basée sur la nouvelle version de la norme (ISO 14001 : 2015). En même temps, l'enregistrement EMAS a également été reconduit.

L'intégration de la nouvelle version de la norme ISO 14001 nous permet de gérer les défis environnementaux tels que la qualité de l'eau, de l'air, du sol, les déchets, la biodiversité, les défis climatiques, etc., dans une approche globale en tenant compte d'un contexte en perpétuelle évolution et dans une perspective de développement durable.

Les déclarations environnementales annuelles sont mises à disposition sur notre site internet.

Comme les années précédentes, les analyses environnementales de nos stations d'épuration (analyses permettant d'identifier les risques significatifs pour l'environnement) ont été progressivement mises à jour.

Depuis septembre 2017, l'éco-pâturage est en test comme mode de gestion des espaces enherbés sur 8 stations d'épuration et 2 stations de pompage que nous exploitons.



Moutons de race Skudde à la station d'épuration de Viesville

Les objectifs de cette démarche écologique sont de :

- diminuer l'impact environnemental de la gestion des abords des ouvrages d'épuration ;
- maintenir la biodiversité et favoriser le développement d'une flore et d'une faune plus diversifiée ;
- limiter ou stopper naturellement le développement de certaines espèces invasives ;
- diminuer les coûts d'entretien.

Toujours dans le cadre des démarches environnementales, le remplacement de l'eau de ville par de l'eau de service au niveau de la préparation des polymères utilisés pour la déshydratation des boues d'épuration sera testé dans les prochains mois à Montignies-sur-Sambre. Si le test est concluant, nous espérons réduire notre consommation d'eau de ville de 500 à 900 m³ par mois.

Au niveau des chantiers, le chenal de sortie des bassins d'aération de la station d'épuration de Roselies a été réhabilité cet été et les travaux de réfection des chemins de roulement des décanteurs des stations d'épuration de Roselies, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet, Beaumont, Virelles et Baileux ont été réceptionnés provisoirement.



Chenal de sortie réhabilité des bassins d'aération de la station d'épuration de Roselies

Les deux dégrilleurs de l'entrée des eaux gravitaires de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre ont été remplacés.



Tablier de dégrilleur en cours de positionnement à la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre

Enfin, deux nouveaux projets ont été lancés pour répondre à des risques environnementaux significatifs identifiés lors des analyses environnementales des sites concernés :

- le remplacement du garnissage des tours de désodorisation de l'air de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre ;
- l'installation d'un système de détection incendie à la station d'épuration de Marchienne-au-Pont dans les locaux process pour lesquels l'analyse de risques a mis en évidence un risque important.

1.2.1. Contrat de service d'assainissement industriel

La déclaration de politique régionale 2014-2019 prévoyait diverses mesures visant à «assurer le financement équitable de la politique de l'eau et la maîtrise du prix ».

Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2014 a fixé les bases de la mise en place d'un contrat de service avec les entreprises rejetant des eaux usées industrielles dans une station d'épuration publique.

La SPGE s'est vu confier par le Gouvernement wallon la mission consistant à proposer un projet de contrat pouvant être accepté par les différentes parties intéressées (SPGE, OAA, industriels représentés par l'Union Wallonne des Entreprises).

Divers détails techniques doivent encore être finalisés et la mise en œuvre de ce contrat, après approbation par le Gouvernement wallon, a été reportée au début de 2019.

A ce stade des discussions, les services qui seraient, entre autres, assurés par les OAA consisteraient en :

- assurer le traitement des effluents (ce que nous réalisons déjà actuellement) ;
- définir les éventuelles conditions particulières du contrat ;
- procéder à l'identification des frais spécifiques (conditions particulières d'une entreprise);
- participer à la mise à jour du cadastre des rejets industriels ;

La SPGE coordonnant et facturant la prestation de service aux industriels.

1.2.2 Gestion publique de l'assainissement autonome

Tout en intégrant les échéances européennes relatives à la gestion de l'eau et par le biais de son arrêté de décembre 2016, le Gouvernement wallon a apporté d'importantes modifications au Code de l'Eau, principalement pour concrétiser la Gestion Publique de l'Assainissement Autonome (GPAA) telle qu'instituée par le décret de juin 2016. Ce dernier instaure la notion de GPAA qu'elle confie à la Société

Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), avec le concours des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA).

Cette GPAA, dont l'entrée en vigueur est prévue pour début 2018, visera l'ensemble des actes de sensibilisation, administratifs et financiers en vue d'assurer la mise en œuvre et le bon fonctionnement de l'assainissement autonome.

A cet égard, IGRETEC participe activement aux réunions d'AQUAWAL et aux travaux du Comité d'Experts en charge du suivi de l'agrément des systèmes d'épuration individuelle (SEI) mais également pour le développement de la future GPAA.

En parallèle aux contrôles à la bonne installation en vigueur depuis 2009, la GPAA confiera de nouvelles missions aux OAA en ce qui concerne :

- la politique de sensibilisation et de communication au niveau local ;
- les contrôles périodiques de fonctionnement des SEI ;
- la gestion locale des vidanges des SEI par le lancement d'un marché de services ;
- l'analyse des points noirs locaux.

Pour la zone d'activités d'IGRETEC, les communes concernées sont Aiseau-Presles, Beaumont, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquennes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure-Nalines, Les Bons Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Thuin. A celles-ci s'ajoutent les anciennes communes de Taminies et Moignelée.

Sur l'ensemble de ce territoire, IGRETEC restera le contrôleur officiel des SEI lors de leur installation mais également en ce qui concerne leur bonne exploitation.

Un avenant au contrat de service passé avec la SPGE a été adopté afin de confier officiellement ces missions et en fixer l'ensemble des modalités pratiques et logistiques.

La signature de la Charte de l'installation des SEI lors des Assises de l'Eau d'octobre 2017 témoigne de l'engagement du Gouvernement

wallon, de la SPGE et des OAA pour la réussite de cette volonté de professionnaliser la globalité de la filière de l'assainissement individuel.



Pose d'une unité d'épuration individuelle de 5 équivalents-habitants dans la commune de Lobbes

1.3. Pôle du bâtiment et de l'efficacité énergétique

Dans la continuité du fil de la vie, le Bureau d'Etudes a pu œuvrer en 2017, en plus des projets déjà actifs, sur des projets tels que :

Le sport :

- hall des sports RCA de Aiseau Presles ;
- terrains synthétiques et vestiaires de Chapelle-Lez-Herlaimont ;
- piscine Hélios : problème d'étanchéité et équipements ;
- aménagements, modification du revêtement sportif et mise en conformité pour les Dauphines – Parc des Sports COS2 ;
- aménagement de vestiaires du Club de football de Morialmé à Florennes ;
- étude de stabilité des tribunes du stade communal à Quaregnon ;
- remplacement du revêtement sportif du hall sportif de Sombreffe ;
- construction d'un local de pétanque à Les Bons Villers.

La petite enfance :

- régularisation du chauffage de la crèche « Ile aux enfants » de Binche ;
- démolition et construction d'une école « Ecole des Cayats » à Chatelet ;
- aménagements et rénovation d'un Accueil extrascolaire dans le bâtiment RTG à Jemeppe-sur-Sambre ;
- remplacement des chaudières de l'école du Bas-Flénu à Quaregnon.

Le culturel :

- rénovation de la salle des fêtes de Wangenies ;
- réaménagement de l'espace culturel à Florennes ;
- construction d'une nouvelle salle polyvalente à Jemeppe-sur-Sambre ;
- aménagement du centre de DESIGN de La Louvière.

Dans l'esprit du fil de la vie professionnelle, le Bureau d'Etudes a pu œuvrer et œuvrera les prochaines années sur des projets du domaine tertiaire tels que :

- Aménagement de l'ancienne gare de La Louvière en poste avancé de Police
- Construction d'un nouveau centre de tri sur le site du Grand Ban
- Démolition et aménagements de nouveaux modules préfabriqués pour accueillir les bureaux du CPAS de Binche

L'éco-construction

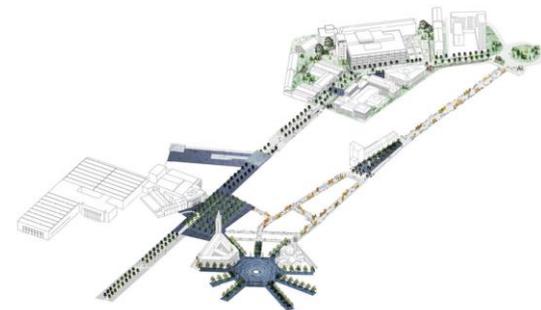
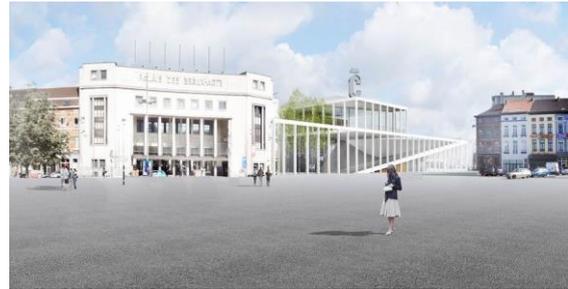
Pour rappel, l'objectif est de créer et de concevoir des bâtiments diminuant l'empreinte écologique, tant au niveau des consommations que de la qualité environnementale des matériaux choisis.

Cette thématique n'est pas différenciée de la conception de chaque projet. En effet, tous nos projets tendent à minimaliser l'empreinte écologique du bâti.

1.4. Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

1.4.1. La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

En 2017, la Maîtrise d'ouvrage a continué à œuvrer sur le projet Charleroi District Créatif afin de préparer les futurs chantiers prévus en 2018.



Egalement dans le cadre des fonds FEDER, l'équipe a participé activement au suivi des projets « Parc des Générations » à Sambreville et « rue Bolle » à Farciennes.

Ont également été poursuivies, les missions de démolition de l'ancien CHU, d'accompagnement pour la rénovation du Stade de Charleroi et de la Cité des Métiers.

La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée a assuré la mission d'accompagnement pour la fin de chantier de notre siège SOLEO.

Elle a également participé à la sélection et au suivi de la candidature au projet d'aménagement et de mise en gestion d'une Auberge de jeunesse à Charleroi.

1.4.2. La Surveillance des travaux

L'équipe surveillance n'a pas été en reste et a assumé la surveillance de tous nos chantiers SPGE, de projets communaux tels que la

création d'un étang au Parc de Monceau, de l'ÉCOPOLE et de la finalisation de deux écoles à Charleroi (Ecole des Cerisiers à Marcinelle et Ecole de l'Ouest à Lodelinsart).



Étang parc Monceau

De concert, la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, la Coordination et la Surveillance ont commencé le suivi du chantier emblématique et très technique de la construction d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique en remplacement de l'ancienne ligne 3 et des aménagements industriels de l'ICDI à l'usine de Pont-de-Loup.

1.4.3. La coordination sécurité et santé

Quant à l'équipe des coordinateurs sécurité-santé, elle est largement impliquée dans l'ensemble de nos chantiers afin de maximaliser la sécurité de ceux-ci.

2. L'énergie

2.1. Gestion des Participations

2.1.1. Gestion de l'IPFH

L'Intercommunale pure de financement du Hainaut, en abrégé I.P.F.H., est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional.

En quelques chiffres, cette intercommunale qu'IGRETEC gère depuis plusieurs décennies, possède un portefeuille de participations, acquis pour plus de 858 millions d'euros, dont la valeur actuelle dépasse le milliard d'euros. En 2016, l'I.P.F.H. a versé près de 22 millions € à ses associés, au titre de dividendes.

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

Villes et Communes associées à l'I.P.F.H.



2.1.2. Secteur 3

En 2016, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, a attribué aux villes et communes associées un montant de 13.720.710 € de dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie. En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière

d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux.

2.2. Services énergétiques

2.2.1. Centrale d'achat d'énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 304 adhérents publics rassemblés autour des objectifs fixés :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

NOUVEAUX MARCHÉS D'ELECTRICITE ET DE GAZ (2017-2019)

La quatrième édition des marchés conjoints de fourniture d'électricité et de gaz a été attribuée pour couvrir les besoins en énergie des Villes, des Communes, des CPAS, des zones de police, des zones de secours, des régies communales autonomes, des hôpitaux, etc. affiliés par convention.

Elle rencontre toujours un franc succès et permet, une fois de plus, d'obtenir des prix stables et compétitifs de 2017 à 2019.

Ce sont en effet quelques 1,2 GWh d'électricité et 1,6 GWh de gaz qui ont été négociés et qui permettent globalement une économie financière de quelque 20 millions € pour l'ensemble des adhérents sur une période de trois ans.

La faible différence de coût entre l'électricité verte et l'électricité grise a permis l'achat d'énergie renouvelable pour les lots basse tension et haute tension, à l'exception de l'éclairage public et des logements vides des sociétés d'habitations sociales. Ce choix engendre une diminution importante des gaz à effet de serre de quelque 180.000 tonnes de CO2 pour l'ensemble du marché.

Profitant des cours favorables du marché de gros de l'électricité, il a été décidé de relancer, dès à présent un nouveau marché, couvrant l'année 2020, pour l'éclairage public.

PLATE-FORME SIMPLINERGIE

Depuis plus de 10 ans, la centrale lance des marchés publics d'achat d'énergies.

Les changements de fournisseurs, les nouveaux points de fourniture d'énergie (code EAN) ou les sorties de points de fourniture, ou encore les changements de titulaire entraînent une charge administrative importante dans le chef de nos équipes mais aussi auprès des adhérents.

Ces modifications n'ont fait que croître au fil du temps pour atteindre plus de 3.000 demandes diverses rien que pour l'année 2016. C'est pourquoi, la Centrale a développé une plateforme appelée « SIMPLINERGIE » qui sera active à l'automne 2017 afin de faciliter le travail des utilisateurs.

Cette plate-forme permet aux adhérents de compléter informatiquement leurs demandes d'ouvertures, de reprises et/ou de sorties de points de fournitures. Le but est d'éviter ainsi tout risque d'erreurs d'encodage et de faciliter leur travail. Ils pourront également retrouver un historique de toutes leurs demandes et de disposer d'un meilleur suivi.

Une fois leurs demandes encodées, celles-ci seront directement transmises par mail à l'équipe de la Centrale d'Achat d'Energie qui fera toujours le lien entre les adhérents et les fournisseurs d'énergie.

PLATE-FORME COMUNERGIE

Les achats groupés d'énergie destinés aux citoyens des communes partenaires d'IGRETEC.

Forte de son expérience dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz pour ses adhérents, la Centrale va mettre à disposition des villes et communes une plateforme web qui va permettre à celles-ci d'organiser des achats groupés de gaz et d'électricité.

Le principe de ces achats groupés est de regrouper un maximum de citoyens afin de négocier des réductions sur les prix de l'énergie auprès des fournisseurs.

La centrale d'achat d'énergie jouera le rôle d'organisateur pour le compte de l'initiateur (Ville, Commune, CPAS).

Qui fait quoi ?

L'initiateur (Ville, Commune, CPAS) se charge de la promotion de l'achat groupé aux travers de ses canaux de communication (communiqué, site web, bulletin communal, flyers).

L'organisateur (IGRETEC) lance l'achat groupé, organise des réunions d'information, met à disposition la plateforme web pour les citoyens, met en concurrence et informe les citoyens sur les résultats.

Un premier marché a été lancé au mois de septembre en collaboration avec la Ville de Châtelet.

2.2.2. Efficience énergétique : solutions pour les Villes et Communes

Ce service proposé aux villes et communes du Secteur 3 d'IGRETEC, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : IGRETEC prend à sa charge les investissements rentables en 15 ans à la place des villes et communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter de charges supplémentaires le budget des villes et communes.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, IGRETEC peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe

du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides.

11 Villes et Communes ont adhéré à ce service. Cela représente aujourd'hui 53 bâtiments améliorés énergétiquement ou en phase chantier depuis mi-2014, pour 100 mesures d'efficacité énergétiques, et un investissement global d'environ 9.200.000 €.

4 autres chantiers sont planifiés pour cette fin d'année 2017 et 2018, pour un investissement estimé à environ 1.200.000 €.

11 nouveaux bâtiments sont en discussion avec 4 communes pour des réalisations en 2018 et 2019.

En outre, afin de pérenniser l'octroi des subsides de la Région wallonne pour des travaux énergétiques, IGRETEC a décidé de s'inscrire dans la dynamique POLLEC 3 afin d'accompagner six Villes et Communes pour rédiger leur Plan d'actions Energie climat.

2.2.3. Production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC, par le biais de l'IPFH, a mis en place en 2015 un partenariat avec d'autres intercommunales wallonnes et Engie, dont l'objectif est de financer, réaliser et exploiter des parcs éoliens en région wallonne.

Cela s'est concrétisé par la création de la société Wind4Wallonia et par la construction de deux parcs éoliens à Dour et Sterpenich.

Ce partenariat matérialise la volonté du Gouvernement wallon de s'engager à tendre, à l'horizon 2020, à ce que 20% de la consommation finale d'énergie soit assurée par des sources renouvelables. A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet

de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80% à 95% d'ici 2050, conformément à la Déclaration de politique régionale.

L'intercommunale a investi dans un troisième projet à Modave en 2017. La mise en service de ce nouveau parc est prévue à l'été 2018.

D'autres investissements sont pressentis sur la période de ce plan stratégique.

2.2.4. Contrôle moteurs

La mise à jour et le recensement des moteurs et des puissances installées dans les entreprises, qu'IGRETEC réalise depuis plus de 60 ans pour les Villes et Communes permet à ces dernières d'optimiser leurs recettes communales, au travers de la taxe sur la force motrice, grâce à l'expertise technique développée par ce département.

Sur l'horizon du plan stratégique, l'équipe ambitionne de poursuivre son développement entamé en 2014 en concrétisant de nouvelles missions auprès de communes situées dans les provinces de Liège, de Namur et du Brabant Wallon, tout en assurant la pérennité des activités historiquement exercées pour de nombreuses communes hennuyères.

Depuis la rédaction du plan stratégique, de nouveaux contrats ont été signés avec les communes d'Aiseau-Presles, Brugelette, Tournai et Wanze, et des extensions de missions ont été enregistrées à Engis, La Louvière, Mons et Seneffe.

2.2.5. Guichet de l'Energie

L'expérience d'IGRETEC dans le secteur énergétique résidentiel se concrétise également dans le conseil au particulier au travers d'un guichet ouvert au public mais également en allant à la rencontre du citoyen et ce, depuis 1987.

Les conseillers IGRETEC du Guichet de l'Energie assurent ainsi le relais vers les citoyens de la région de Charleroi, tant en ce qui concerne les primes, les systèmes de chauffage, les matériaux d'isolation ainsi que les techniques de mise en œuvre, la performance énergétique des bâtiments et la certification de ceux-ci.

De plus, le Guichet de l'Energie assure la gestion des dossiers introduits par les CPAS pour l'opération "MEBAR", subsidiée par le Service Public de Wallonie (SPW), en faveur des ménages à revenus modestes.

Il contribue également à assurer la transmission de l'évolution technologique à la population au travers de la participation à des salons à thématique "habitation" et en assurant le suivi des actions promotionnelles, en matière d'énergie, menées par le SPW.

Le Guichet de l'Energie représente donc un passage incontournable pour tous les citoyens, locataires ou propriétaires, à la recherche de conseils et astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation. Le citoyen y bénéficie en effet de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes au service de la Wallonie. Il y obtient également des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie.

3. Développement territorial

3.1. Environnement, Urbanisme et Mobilité

Rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité est une mission clé d'IGRETEC.

Une équipe pluridisciplinaire d'IGRETEC travaille à ce territoire durable en réalisant des études environnementales et en concevant des projets d'aménagement et d'urbanisme, tant pour des clients publics ou privés que pour les besoins propres de l'intercommunale.

C'est ainsi qu'IGRETEC a continué en 2017 de fournir son appui pour l'élaboration de demandes de permis d'environnement ou unique et pour l'accompagnement administratif de ces dossiers. Ces demandes de permis émanent à la fois de Communes et d'entreprises. Des sociétés de R&D dans le biomédical telle qu'ITEOS ou dans le traitement innovant de déchets telles que BELGOM et CALORBAR ont notamment fait appel aux services d'IGRETEC.

Fort de son agrément d'auteur d'études d'incidences sur l'environnement pour toutes les catégories de projets en Wallonie, l'Environnement et l'Urbanisme a pu réaliser en 2017 plusieurs études environnementales, telles que l'étude du réaménagement du Parc Astrid à Charleroi, l'étude de l'implantation d'une aire d'accueil pour les Gens du Voyage à Charleroi ou encore l'audit environnemental de la SABCA.

L'équipe a également mis ses compétences à disposition de l'intercommunale lors de ses opérations immobilières ou de maîtrise d'ouvrage.

Notons la coordination du projet Left Side Business Park, projet phare de la Ville de Charleroi inscrit dans leur « Schéma stratégique 2015-2025 » et dont l'opérationnalisation a été confiée à IGRETEC. Le projet programme un nouveau pôle mixte de bureaux, de logements et des services en Ville Basse.

En ce qui concerne l'urbanisme, IGRETEC a poursuivi sa mission de réalisation de Rapports

Urbanistiques et Environnementaux (RUE), tel que le RUE dit Viaduc à Anderlues, de Plans Communaux d'Aménagement (PCA), tel que le PCA dit La Chapelle aux Bons Villers, de schémas d'urbanisation, de dossiers de revitalisation ou de dossiers de reconnaissance d'envergure pour la réhabilitation de plusieurs friches. Ceux-ci permettront de développer des opérations immobilières et des opérations de requalification urbaine ambitieuses sur le sol wallon.

En lien avec la relation « In House », IGRETEC a été sollicitée en 2017 par plusieurs communes pour la réalisation de nombreux projets d'aménagement d'espaces publics et d'aménagement paysagers tels que le réaménagement de la Grand-Place à Auvélais ou l'aménagement du site Danthine à Merbes-le-Château destiné à notamment accueillir un futur hall des sports. IGRETEC a également été sollicitée pour la réalisation d'études de faisabilité, telles que le déménagement du Service Travaux de Sambreville et la réalisation d'un nouvel Hôtel de police pour la zone Samson.

Pour les besoins propres de l'intercommunale en matière de développement économique et territorial, en collaboration avec l'équipe Route et Egouttage, nous avons poursuivi la conduite des études relatives à l'aménagement de Parcs d'Activités Economiques (PAE), existants ou futurs, dont notamment des microzones d'activités économiques en milieu urbain, telles que la microzone Grand Ban Sainte Pauline à Farciennes.

Des études de mobilité (accessibilité et stationnement) ont été réalisées, notamment pour le compte de la SONACA et d'ALSTOM, mais aussi dans le cadre plus global de la redynamisation de centre urbain comme par exemple pour la Ville Basse de Charleroi. D'autres communes ont fait appel à IGRETEC, telles que Châtelet et Sambreville.

Enfin, plus de 10 communes ont bénéficié de l'expertise d'IGRETEC en matière de pollution de sol et ont été assistées pour la conduite des études.

3.2. Etudes d'Aménagement du territoire

En matière d'aménagement du territoire, plusieurs études de faisabilité de réaménagement de sites ont pu être réalisées.

Epinglons l'étude de faisabilité du nouveau quartier de vie à Farciennes. Ce futur écoquartier est un projet phare pour la Commune et s'inscrit pleinement dans sa politique de dynamisation. IGRETEC a également été sollicitée par la commune de Quaregnon pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le réaménagement de l'Espace Haquin, situé au cœur du périmètre de rénovation urbaine. Ce projet constitue un des leviers pour la requalification et la redynamisation du quartier de Monsville.

3.2.1. Reconversion de la Porte Ouest :

Les projets de réaffectations, toujours en cours de discussion, laissent penser qu'à terme, notre intercommunale sera amenée à jouer un rôle d'aménageur urbain dans le cadre de la reconversion de la Porte Ouest de Charleroi.

En 2017, un auteur de projet a été désigné afin de réaliser les études d'orientation et de caractérisation de la pollution du site.

Dans ce cadre, IGRETEC a également pris l'initiative de mettre sur pied un voyage d'étude de 2 jours dans la Ruhr.

3.2.2. Réaménagement de l'îlot Zoé Drion :

IGRETEC a pour mission d'accompagner le CPAS dans le développement du projet de réaménagement de l'îlot Zoé Drion et c'est ainsi qu'en 2017, le marché de services pour la réalisation du Périmètre de Remembrement Urbain (PRU) a été lancé ; il se terminera en mars 2018.

IGRETEC réalisera une étude juridique et financière permettant de préparer l'appel à partenariats, en vue de la mise en œuvre concrète du projet. Cette étude devra définir le montage et le potentiel de subsidiation.

A l'issue de cette étude juridique et financière, IGRETEC se chargera de la rédaction des documents de marché pour l'appel à

partenariats.

3.2.3. Ecoquartier à Farciennes

Dès 2016, IGRETEC entreprend la réalisation d'une étude de faisabilité du nouveau quartier de vie à Farciennes. Ce futur écoquartier est un projet phare pour la Commune et s'inscrit pleinement dans sa politique de dynamisation.

L'étude de faisabilité s'est clôturée début 2017, la prochaine étape étant la réalisation d'un appel à partenariat privé pour la mise en œuvre du projet.

3.2.4. Left Side

La Ville de Charleroi a confié la mise en œuvre globale du projet « Left side business park » à IGRETEC.



Left Side Business Park

En 2017, la Ville de Charleroi a décidé de modifier partiellement le projet pour y intégrer la Halte nautique, prévue au préalable en rive droite.

Dans le même temps, la Ville a souhaité qu'une étude soit réalisée pour la reconversion de l'ancien centre de tri postal.

Les deux projets sont actuellement à l'étude ;

En 2017, nous avons concrétisé des accords avec 2 partenaires immobiliers pour la réalisation de l'intégralité du projet en Rive Gauche.

3.2.5. Opérations de revitalisation Urbaine à Aiseau-Presles

En 2015, IGRETEC a réalisé une étude de faisabilité de 8 périmètres de revitalisation urbaine. Les conclusions de cette étude ont amené à une seconde mission qui porte sur la réalisation en 2017 de deux dossiers de revitalisation urbaine : le Puits Saint-Henri et l'Ancienne Soudière.

Ces deux projets contigus constituent une opportunité pour la commune d'Aiseau-Presles de redynamiser cet ancien quartier.

3.2.6. CATERPILLAR

En sa séance du 27 mars 2017, le Gouvernement wallon a décidé d'approuver les lignes directrices du compromis relatif à la cession du site de Caterpillar à la Région wallonne. La décision prévoit que la Région wallonne pourra se faire substituer par IGRETEC ou par une société commune à IGRETEC et la SOGEPa avant la livraison du site, prévue entre le 28 mars et le 28 septembre 2018. La mise en place d'une structure conjointe est en cours de réalisation et devrait être opérationnelle au 1^{er} trimestre 2018.

3.3. Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (S.R.P.E.)

3 sites sont en cours de réhabilitation :

- la Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont, dont l'étude des travaux de réhabilitation a été menée en 2017 afin de procéder à l'acquisition en 2018 et les travaux en 2019 ;



Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont

- l'ancien charbonnage du N°10 du Gouffre à Châtelet, qui ne dispose pas encore de financement régional ;
- la gare de formation à Erquelines dont le marché de travaux a été attribué en 2017.

3.4. Le Tourisme

Le CITW¹

Le CITW+ (programmation 2016-2020) : « un outil d'opérationnalisation de projets touristiques »

Créé en 2016, le CITW+ regroupe dans sa gouvernance les intercommunales wallonnes et se consacre aux aspects opérationnels du développement touristique wallon par thématique, par filière de produits et par territoire.

Les Fonds européens dédiés au CITW+ ont pour but d'œuvrer à la concrétisation des études préalablement menées dans le cadre du CITW.

A titre d'exemples, citons la halte nautique à Charleroi ou encore la mise en œuvre de plans qualité.

De nouvelles études pourront être réalisées en 2018 en fonction des besoins de notre territoire.

¹ Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

4.1. Les Parcs d'Activités Economiques

IGRETEC gère aujourd'hui 21 parcs d'activités économiques représentant quelque 1050 hectares de terrain à vocation économique. 225 hectares sont actuellement disponibles.

4.1.1. CHARLEROI-AIRPORT I et II

Les parcs d'activités économiques de Charleroi-Airport I et II, d'une superficie globale de 60 hectares, ont offert une première réponse à la quasi saturation des parcs existants.

Les parcs entrent dans leur phase de commercialisation en offrant un potentiel foncier de 43 ha supplémentaires.

Compte tenu des dernières évolutions en matière de mobilité, un groupe de travail, en collaboration étroite avec les services régionaux (SPW-DGO1- routes, TEC, SRWT, ORES) a été mis en place afin de définir le meilleur tracé pour l'implantation de la sortie principale du nouveau PAE de Charleroi-Airport 2 vers l'autoroute A 54. Ceci devrait aboutir au dépôt du permis fin 2017.



4.1.2. L'ECOPOLE

Ce nouveau Parc d'Activités Economiques, pôle régional du développement durable, est situé sur les territoires communaux de Farciennes, Aiseau-Presles et Sambreville, le long de la route de la Basse Sambre (N 90).



Le parc a un potentiel foncier de 150 ha.

Le chantier de raccordement direct de la voirie de désenclavement à la RN 90 s'est terminé à l'été 2017 clôturant tous les travaux d'équipement du site, démarrés en 2012.



La réalisation de documents de référence en matière de développement durable et d'économie circulaire a été initiée en 2017. Cette démarche devrait aboutir à la publication des « principes guides » et d'une « charte de responsabilité ».

4.1.3. FLEURUS-FARCIENNES

L'extension du parc d'activités économiques de Fleurus-Farciennes, localisée au sud de l'E42, couvrira 100 ha et sera dédiée à l'accueil d'entreprises de type généraliste.

Cette extension fera partie d'un nouveau programme de développement de PAE, actuellement en cours d'analyse.

4.1.4. MOMIGNIES

Le Conseil communal de Momignies a confié à IGRETEC la mise en œuvre de l'extension du parc d'activités économiques de Momignies, d'une superficie d'environ 4 ha.

Les terrains sont en cours d'acquisition et l'intégralité des travaux aura lieu en 2018 et 2019.

4.1.5. BEAUMONT

Le PAE de Beaumont se verra agrandir de quelque 16 hectares.

Le dossier de reconnaissance du périmètre est en cours de rédaction et sera déposé en 2018.

Les acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de l'extension seront finalisées en 2019. Les travaux seront menés durant les années 2020 et 2021.

4.1.6. THUIN DONSTIENNES

Les travaux d'aménagement de l'entrée du PAE de Thuin Donstiennes auront lieu en 2017.

4.1.7. MICROZONES

Pour satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, il convient, en parallèle à la création de nouveaux Parcs d'Activités Economiques de grande ampleur, de mettre en œuvre des infrastructures de moindre envergure : les microzones.

Les prochaines microzones mises en œuvre seront :

- Surchiste (Fontaine-l'Evêque),
Le dossier de reconnaissance et d'expropriation a été soumis à l'administration régionale en mars 2014.



L'arrêté ministériel de reconnaissance a été signé le 5 août 2016.

Le dossier de permis d'urbanisme sera déposé fin 2017 afin de concrétiser les travaux d'aménagement en 2019.

- Menonry (Aiseau-Présles)
En accord avec la commune, IGRETEC va développer sur le site dit « Menonry », une petite zone d'accueil pour entreprises.

Ce site se trouve en bordure de l'Ecopole.

Une étude de faisabilité, préalable au dossier de reconnaissance, débutera en 2017 en vue de fixer le périmètre d'intervention.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2022.

- Grand Ban - Sainte-Pauline (Aiseau-Présles)

Via le mécanisme SAR (site à réaménager), la commune de Farciennes est en train d'assainir l'ancien site dit « Grand Ban – Sainte-Pauline ».

Le dossier de reconnaissance en ZAE est en voie de finalisation.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2021. Dès ce moment, elle sera apte à rencontrer un nouvel essor économique.



Fonderie GIOT (Marchienne-au-Pont)

Suite à des problèmes juridiques, IGRETEC ne dispose pas de la maîtrise foncière du site, préalable bien entendu indispensable à la mise en œuvre de la microzone d'activité

économique.

En effet, hormis deux parcelles, l'ensemble des terrains ont été acquis par la SPAQuE, puisque cette dernière a procédé à la dépollution de la totalité du site de 2010 à 2013.

Des négociations ont eu lieu, en vain, avec les propriétaires des deux parcelles restantes. Ces parcelles totalisant environ un quart de la superficie de la microzone, faute de pouvoir devenir propriétaire, le projet de microzone ne peut être mené à bien.

SPAQuE se chargera donc de la commercialisation du site.

4.1.8. Requalification de PAE

Afin de poursuivre les efforts de rénovation nécessaire de nos anciens parcs d'activités économiques, nous menons trois projets, dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, pour la requalification de l'Aéropole et des parcs de Courcelles et de Montignies-sur-Sambre. Les études ont débuté en 2017. Compte tenu, entre autres, des études préalables et procédures de marchés, les premiers travaux devraient débuter dans le courant du premier semestre 2018.

Par ailleurs, en ce qui concerne le PAE de Frasnes-lez-Gosselies, IGRETEC mène actuellement une réflexion pour la requalification du site.

4.1.9. CHIMAY-BAILEUX

2017 a marqué la fin des travaux de l'extension du Parc d'Activités Economiques de Chimay-Baileux. Le parc accueillera ses premières entreprises dès la fin de l'année 2017.



4.1.10. Plan Marshall 4.0

Durant l'été 2017, IGRETEC a répondu aux deux appels à projets lancés dans le cadre du Plan Marshall 4.0 et qui seront financés par le mécanisme dit SOWAFINAL 3.

Ces appels à projets portaient sur deux thématiques : les zones d'activités économiques et les sites économiques en reconversion.

Pour le volet « ZAE », IGRETEC a proposé au Gouvernement wallon six projets : l'extension du PAE de Beaumont, les microzones Grand Ban – Ste-Pauline et Menonry, la reconversion du site de Caterpillar (en partenariat avec la SOGEPa) ainsi que deux bâtiments d'accueil temporaire (sur l'îlot Trésignies et l'Écopole).

Concernant la thématique des friches, IGRETEC et la SOGEPa ont soumis le dossier de la reconversion de la Porte Ouest de Charleroi.

Nos services ont également accompagné Châtelet, Charleroi et Momignies dans l'élaboration de cinq projets.

4.2. Les bâtiments

En 2017, le parc immobilier géré et exploité par IGRETEC s'est encore étoffé !

L'intercommunale gère actuellement 26 infrastructures représentant une surface totale de 65.000m² composées de bureaux, ateliers, laboratoires et halls-relais.

La conclusion de l'accord visant la cession, de la Ville à IGRETEC, du site des ZAMI sera effective très prochainement.

Parmi les faits marquants, on notera également l'acquisition de deux nouveaux bâtiments au sein de l'Aéropole, parc scientifique et technologique :

- Le LINDBERGH : acquis en avril de cette année, il est composé de 1.150 m² de bureaux et situé à proximité du bâtiment Eole. Cette acquisition permettra à l'Intercommunale de répondre favorablement à l'afflux de demandes de location.



- Le MERMOZ 2 : situé à côté du bâtiment Mermoz 1 appartenant à l'Intercommunale, l'immeuble sera sous peu acquis. celui-ci est composé de 1.450 m² de bureaux modulables en laboratoires.

Ne disposant plus d'espaces libres dans nos infrastructures dédiées à l'accueil d'entités actives dans le domaine des biotechnologies, des sciences de l'ingénieur et de l'environnement (I Tech Incubator 1 et 2) et la concrétisation de l'I Tech Incubator 3 étant encore lointaine, l'acquisition du Mermoz 2 permettra de disposer d'une alternative immédiate pour répondre à la multitude de demandes de surfaces de la part de ces secteurs spécifiques.



4.2.1. I TECH INCUBATOR 3

Les études et la programmation pour la réalisation de l'I Tech Incubator 3, reposant sur la rénovation et le liaisonnement de deux infrastructures énergivores existantes : le « Clément Ader » et le « Télécom 2 » sont en phase de finalisation.

La demande de permis sera introduite au cours du premier trimestre 2018 afin de débiter les travaux au plus vite. La fin du chantier, dont la réalisation est soutenue par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) est, quant à elle, estimée à fin 2020.

4.2.2. BÂTIMENT ECOPOLE

La réalisation d'un premier bâtiment d'accueil composé de quatre halls au sein de l'Ecopole est en cours de réflexion.

La construction de cette première infrastructure serait un marqueur symbolique important qui aura pour objectif de créer un effet d'entraînement pour les entreprises susceptibles de s'installer au sein de l'Ecopole.

Afin de soutenir la mise en œuvre de ce projet, IGRETEC a répondu à l'appel à projets Sowafinal 3, lancé dans le cadre du Plan Marshal 4.0. Une décision de la Région Wallonne quant au financement partiel de ce projet est attendue pour fin 2017.

4.2.3. GREEN SONACA

Le chantier du Green Sonaca a été lancé en février 2017. La première mise en pratique du dispositif « anti-dumping social » élaboré en juin 2016 par le Comité de Développement Stratégique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut est un succès.

Fin 2018, 4.850 m² de bureaux accueilleront

notamment la direction et le bureau d'études de la Sonaca.

4.2.4. SOLEO

En juin 2017, après plusieurs années de chantier, notre nouveau bâtiment de siège, dit Soléo, a été finalisé. L'équipe de la Direction du Développement Economique, Immobilier et Territorial y a pris ses quartiers durant la période estivale.

Les surfaces dédiées à l'accueil d'entreprises, autres que les copropriétaires, devraient être intégralement occupées au cours du premier semestre 2018.



4.2.5. CENTRE D'EXCELLENCE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une réflexion stratégique avec les partenaires, futurs occupants du bâtiment, est actuellement en cours. Elle pourrait mener à une refonte totale du projet.

4.2.6. CAMPUS DES SCIENCES ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Les études de faisabilité relatives à la rénovation des bâtiments « Solvay » et « maçonnerie » ont été finalisées, la programmation a été affinée. Les travaux devraient débuter dès le début de l'année 2019.

4.2.7. CASERNE TRESIGNIES

Afin de contribuer à la redynamisation économique et urbaine du Centre-ville, IGRETEC ambitionne d'acquérir et de

rénover la seconde aile du site des Casernes Trésignies. Un dossier a été déposé dans le cadre de l'appel à projets « Sowafinal 3 ».

La carte présentée ci-après liste, d'une part les infrastructures existantes et, d'autre part, les projets actuellement en cours de construction ou à l'étude.

LOCALISATION DES BÂTIMENTS PROPOSÉS ACTUELLEMENT AUX ENTREPRISES, IDENTIFICATION DES INFRASTRUCTURES EN COURS DE CONSTRUCTION ET DES PROJETS FUTURS

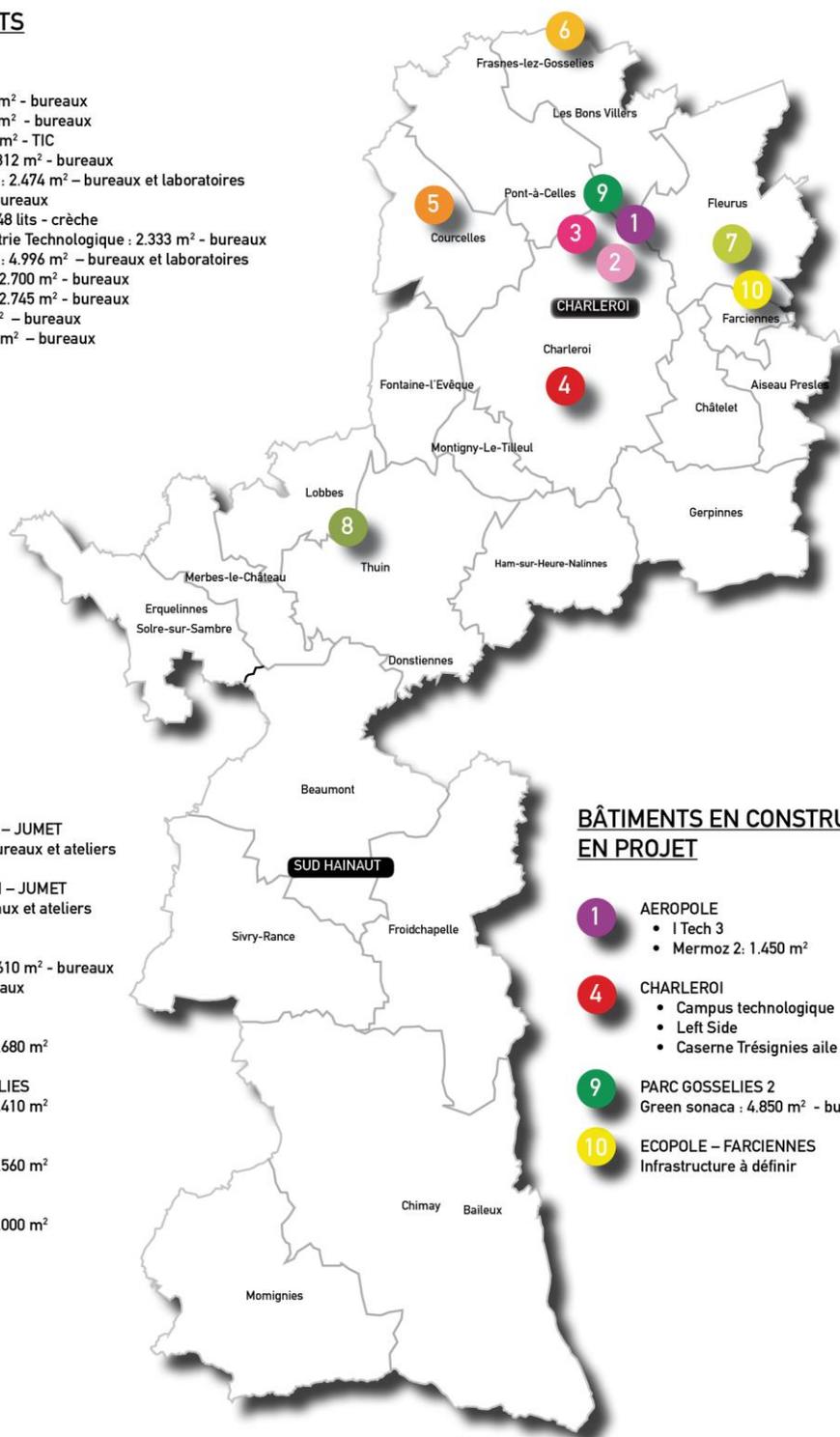
BÂTIMENTS EXISTANTS

- 1 AEROPOLE**
- Mermoz 1 : 1.909 m² - bureaux
 - Mermoz 4 : 2.262 m² - bureaux
 - Télécom 1 : 2.911 m² - TIC
 - Clément Ader : 1.312 m² - bureaux
 - I Tech Incubator 1 : 2.474 m² - bureaux et laboratoires
 - Eole : 5.132 m² - bureaux
 - Les P'tits Bouts : 48 lits - crèche
 - Maison de l'industrie Technologique : 2.333 m² - bureaux
 - I Tech Incubator 2 : 4.996 m² - bureaux et laboratoires
 - Saint-Exupéry 1 : 2.700 m² - bureaux
 - Saint-Exupéry 2 : 2.745 m² - bureaux
 - Black Box : 562 m² - bureaux
 - Lindbergh : 1.150 m² - bureaux

- 2 CHARLEROI AIRPORT I – JUMET**
Artemis : 1.982 m² – bureaux et ateliers
- 3 CHARLEROI AIRPORT II – JUMET**
Atlas : 1.826 m² – bureaux et ateliers
- 4 CHARLEROI**
Caserne Trésignies : 4.610 m² - bureaux
Soléo : 12.774 m² - bureaux
- 5 COURCELLES**
Hall industriel (HR*) : 1.680 m²
- 6 FRASNES-LEZ-GOSSELIES**
Hall industriel (HR*) : 1.410 m²
- 7 FLEURUS**
Hall industriel (HR*) : 2.560 m²
- 8 THUIN-LOBBES**
Hall industriel (HR*) : 1.000 m²

BÂTIMENTS EN CONSTRUCTION ET EN PROJET

- 1 AEROPOLE**
- I Tech 3
 - Mermoz 2: 1.450 m²
- 4 CHARLEROI**
- Campus technologique
 - Left Side
 - Caserne Trésignies aile de droite
- 9 PARC GOSSELIES 2**
Green sonaca : 4.850 m² - bureaux
- 10 ECOPOLE – FARIENNES**
Infrastructure à définir



*HR= HALL RELAIS

4.3. Secteur 4 – Zone de bruit des activités aéroportuaires

IGRETEC a poursuivi, en accord avec la SOWAER, la gestion et le développement des actions immobilières liées aux biens acquis dans le cadre des mesures environnementales de l'aéroport de Charleroi/Bruxelles-Sud.

Au 31 août 2017, 202 biens ont été acquis avec une moyenne de 143.674,91 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent, par affectation, de la manière suivante :

août-17	
Propriétés représentant des locations en résidence principale	53
Propriétés occupées par les anciens propriétaires	1
Propriétés vides avec objectif de les rénover ou de les vendre	27
Propriétés destinées à la démolition	24
Biens ayant fait l'objet d'une démolition	34
Biens vendus	63
Nombre total de biens	202

Dans un souci permanent de redynamisation territoriale, divers projets ont été initiés et se poursuivront.

4.3.1. Réhabilitation de maisons vides situées en zone B du PDLT²

La politique de rénovation des habitations acquises dans les quartiers situés en zone B du PDLT qui n'ont pas trouvé acquéreurs en vente publique se poursuit.

Ainsi, 7 biens sont en cours de rénovation en vue d'une remise en location.

4.3.2. Immeubles occupés situés en zone A du PDLT

Les mesures raisonnables de maintien de l'occupation des habitations situées en zone A

seront poursuivies de manière à valoriser ce patrimoine en attente d'un plan ambitieux de requalification des lieux.

3 immeubles occupés ont été insonorisés et 2 immeubles rénovés en vue d'une remise en location.

4.3.3. Démolition d'immeubles en zones A et B du PDLT

La campagne de démolition initiée en 2016 se poursuit. Cette année, 14 immeubles sis rue du Carrosse et chaussée de Bruxelles ont été démolis.

Les études se poursuivent en vue de procéder à une prochaine phase de travaux qui concerne 9 immeubles, laquelle devrait pouvoir débuter dans le courant du premier semestre 2018.

² Plan de Développement à Long Terme

5. Développement Economique

Réorganisé en juin 2016, le Service développement économique regroupe l'ensemble des actions et services destinés aux entreprises.

Dans la pratique, les équipes y sont plus particulièrement en charge de :

- la commercialisation des parcs d'activités économiques dont l'offre s'est considérablement renforcée avec la mise en œuvre récente de l'Ecopole (137ha) et de l'extension du parc de Chimay-Baileux dans laquelle la première entreprise « Salaisons du Hainaut » finalise actuellement, sur un terrain acquis le jour de l'inauguration, la construction de sa nouvelle unité de production de salaisons artisanales sous la marque « Chimay Tradition ».
Au 30 septembre 2017, 5 dossiers de ventes ont pu être finalisés et 9 décisions d'achat nous ont été adressées pour une superficie totale de quelque 73.000 m² concentrés principalement sur l'Aéropole, Charleroi-Airport I et Chimay-Baileux ;
- la promotion de nos infrastructures et de la région via notamment l'organisation d'événements comme le Forum immobilier dont la 4^{ème} édition a réuni en octobre dernier près de 700 participants, la participation à des salons internationaux (MIPIM), etc. ;
- l'accueil de délégations issues des mondes académique, diplomatique, économique, politique ou syndical. 6 délégations ont été accueillies au 1^{er} semestre 2017 parmi lesquelles, entre autres, des journalistes japonais, des représentants de régions, de chambres de commerce et /ou d'universités roumaines et ukrainiennes ;
- l'important volet d'animation économique du territoire.

5.1. L'Animation Economique

Dans le cadre de la nouvelle programmation FEDER 2014-2020, l'animation économique, placée sous l'égide de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI), s'organise sur notre territoire au sein du portefeuille « Animation Economique dans le bassin du Hainaut Oriental » qui associe différents opérateurs du territoire (CEEI Héraclès, CCIH, UCM, Hainaut Développement).

L'équipe d'animation économique d'IGRETEC y est plus spécifiquement en charge du projet « Stratégie de Développement Economique des PME de Charleroi-Sud Hainaut ».

Dans les faits, notre principale mission est d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement afin de favoriser la création d'emplois et de valeur ajoutée avec un accent tout particulier sur les aspects liés à l'élaboration et au suivi des dossiers d'aides publiques (prime à l'investissement, aide à l'emploi, chèques divers, avances récupérables, etc.) au regard de l'expérience accumulée depuis plus de 30 ans.

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2017, l'équipe d'animation économique a rencontré et accompagné 187 entreprises (80 en 2016 et 107 en 2017).

Ces accompagnements ont débouché sur l'introduction de 30 demandes d'aide à l'investissement.

18 dossiers ont été introduits pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 août 2017 pour un montant global d'investissements de près de 10.500.000 € au bénéfice notamment d'InMAC, société flamande spécialisée dans les compresseurs à air et de l'outillage pneumatique pour l'industrie en vue de son implantation sur le PAE de Charleroi-Airport I, de la société Delpex basée sur le PAE de Fleurus-Martinrou pour l'extension de ses infrastructures, de Fresh concept, société active dans le conditionnement et la distribution de produits de charcuterie ou de Home Eos, spécialiste dans le domaine de solutions d'isolation acoustique et thermique pour ne citer qu'eux.

Outre ces dossiers de primes à l'investissement, 11 dossiers de demandes d'aides à l'emploi dites « SESAM » (soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands pour les petites entreprises), ont été introduits sur la même période en vue de l'engagement de 26 personnes.

L'organisation de séances d'informations et de sensibilisation des entreprises du territoire sur divers sujets en lien avec le développement de leurs activités complète notre offre de service.

Nous avons étudié l'organisation et les concepts, identifié les thématiques, les orateurs et partenaires potentiels de ces séances d'information dont la mise en œuvre a véritablement débuté en mai 2017 selon 3 grands formats :

- Les « IGRETEC SESSION » :
Elles sont destinées à un public plus large d'entreprises avec pour objectifs de les sensibiliser à des thématiques nouvelles et innovantes, de les informer sur les politiques, mesures et outils mis en œuvre par les autorités publiques et de favoriser, par une mise en réseau, le partage d'expérience et le développement de partenariat.

Deux « IGRETEC SESSION » ont été organisées en 2017, l'une sur le thème de l'économie circulaire en collaboration avec le GECO (Groupement des entreprises de l'Entre Sambre et Meuse) et l'AEI et l'autre sur le programme européen Watify en collaboration avec le Comité de Développement Stratégique de Charleroi et du Sud-Hainaut.

- Les « MasterClass » :
Ces ateliers collectifs en groupe restreint sont destinés aux chefs d'entreprises. Organisés sur une demi-journée, ils leur permettent de réfléchir et d'échanger sur des thématiques répondant à leurs besoins et à la vie quotidienne de leur entreprise

Deux premiers « Master Class » ont eu lieu les 5 et 25 septembre sur les thèmes respectifs de l'intelligence stratégique et des marchés publics.

- Les colloques sectoriels dont une première édition a été organisée le 8 mai 2017, en partenariat avec l'I Tech Incubator, sur le thème « Biotech & Finances » et plus particulièrement sur les modalités de financement de projets dans ce secteur. Divers duos de chefs d'entreprises et d'acteurs financiers (fonds d'investissement, banques, invest locale) se sont succédé afin de faire partager leur expérience à un public composé de plus de 150 personnes.

En dehors de ces formats standardisés, nous avons également réalisé diverses séances d'information sur nos services et les aides publiques en partenariat avec la commune de Farciennes, les clubs d'entreprises de Courcelles et Jumet ou encore Technofutur Tic.

Collaborations, partenariats et networking

Dans le cadre de notre mission d'accompagnement, nous sommes régulièrement amenés à guider les entreprises vers d'autres opérateurs du territoire qu'il s'agisse d'une recherche de financement, de renseignements en matière d'innovation, d'exportation, etc.

A ce titre, nous veillons, via des rencontres inter-équipes, à entretenir des relations étroites avec l'ensemble des opérateurs du territoire, la volonté étant de tendre vers la mise en œuvre d'un véritable guichet multidisciplinaire qui, de par la combinaison des compétences des différents partenaires, doit permettre d'offrir aux entreprises un dispositif d'accompagnement territorial unique, adapté et simplifié tout au long de leur processus de développement.

Toujours dans le but d'établir des contacts, de favoriser les échanges, de renforcer notre réseaux et notre connaissance du tissu économique de la région, nos conseillers ont participé à diverses manifestations organisées par les clubs et fédérations d'entreprises (B4C, GECO, AGORIA, GO CLUB,...), nos partenaires (CCIH, Technofutur, Bubble Hub, UCM,...), ou les autorités de tutelle (AEI,...)

Enfin, en matière de développement d'outils, nous venons de lancer une procédure visant à la

mise en place d'une véritable plateforme web conviviale et dynamique facilitant les mises à jour et l'adaptation du contenu du guide des aides publiques que nous éditons depuis plus de 25 ans.

5.2. Hub Créatif Charleroi-Sud Hainaut

Le Hub créatif Charleroi - Sud Hainaut est un dispositif visant à stimuler et à valoriser les initiatives créatives et innovantes de l'écosystème local.

Nous y assurons, dans le cadre du projet « CHARLEROI CREATIVE », la promotion du Hub (Bubble Hub) par le biais d'une plateforme web de séances d'information (forums et ateliers) incluant des thématiques relatives à l'économie créative (nouveaux business models, nouvelles formes d'organisation du travail, transformation de la vie quotidienne des individus, etc.). Nous abordons dans ce cadre des concepts tels que l'innovation, la co-creation, le crowdfunding, le crowdsourcing, les modes de vie « smart » etc.

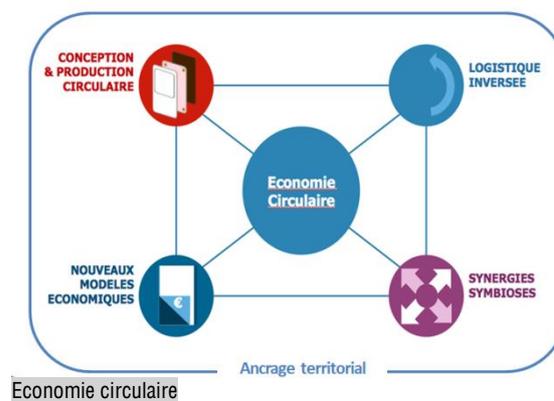
Ancrés dans leur territoire et au service du développement local, les Forums CHARLEROI CREATIVE sont ouverts à tous, tout en privilégiant l'art, la culture, le sport ou les développements récents ayant trait à l'Industrie 4.0. En 2017, 10 Forums auront été organisés sur des thématiques aussi diversifiées que complémentaires. Les sujets abordés lors de ces rencontres permettront notamment d'alimenter les projets des autres acteurs du portefeuille Hub (Héraclès, CETIC et ULB), et d'alimenter le contenu de son nouveau site web qui sera mis à disposition début 2018.

5.3. Economie circulaire

Depuis le mois d'avril 2016, IGRETEC est officiellement reconnue comme opérateur compétent et actif en économie circulaire. A ce titre, nous avons intégré le dispositif de l'AEI visant à structurer et à coordonner la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises wallonnes vers plus de durabilité et de compétitivité à long terme.

Notre rôle est de sensibiliser les entreprises, de susciter la réflexion et d'identifier, par le biais de diagnostics, les pistes de développement en la matière. Sur base de nos analyses préalables, l'AEI envisage alors la possibilité d'octroyer un incitant financier à l'entreprise concernée, pour lui permettre de mesurer le potentiel d'une démarche en économie circulaire.

Cette mission, menée en partenariat avec le centre d'entreprise Héraclès, s'étend de 2016 à 2019 et se veut complémentaire aux actions d'accompagnement et de financement proposées par la SRIW via sa filiale BEFin.



5.4. L'Économie sociale marchande

CAROLIDAIRE, Fonds d'économie solidaire du bassin de Charleroi, a pour mission d'aider les entreprises d'économie sociale marchande à se développer via un financement sous forme de prêts subordonnés et de participation en capital. Depuis plusieurs années, ce fonds souffre d'un déficit de visibilité qui, accompagné d'une baisse significative des taux proposés par les organismes bancaires, génère une faible demande de soutien.

Dans le cadre de notre participation active à la gestion opérationnelle de CAROLIDAIRE, nous mettrons en 2018 l'accent sur les opérations de communication afin de relancer la dynamique.

Deux dossiers de financement ont néanmoins été réalisés depuis novembre 2016, le premier au bénéfice de la Ressourcerie du Val de Sambre, le second au profit de la société AGRISERT, située à Gerpennes et active en fraisculture et production maraîchère.

5.5. Digital Attraxion

En avril 2017, IGRETEC a intégré le capital de « DIGITAL ATTRAXION », un nouvel accélérateur de start-ups numériques. Ce dispositif est principalement actif en Hainaut, et dispose d'un siège opérationnel à Charleroi. Sa mission est d'accompagner les start-ups vers une première levée de fonds et de leur permettre, le cas échéant, de disposer de financements d'amorçage pour valider leur business model et leur capacité à l'exécuter.

5.6. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

En 2017, suite, notamment, aux décisions régionales, visant à ne plus cofinancer les actions de sensibilisation aux Technologies de l'Information et de la Communication, IGRETEC a décidé de mettre un terme à celles-ci et d'adapter l'équipe en fonction des activités à maintenir. Dès lors, les services prestés pour les entreprises ont été arrêtés.

Les services internes de téléphonies mobile et fixe, connectivité internet, interconnexion entre nos différents bâtiments et sécurité des pare-feu informatiques sont conservés. Le personnel concerné a été repris par le service informatique d'IGRETEC.

La procédure de liquidation de la société AXEWEB est en cours de finalisation

5.7. Le Comité de Développement Stratégique

L'année 2017 aura vu le lancement ou l'aboutissement de plusieurs initiatives portées par le Comité de Développement Stratégique (CDS). Citons notamment :

- la 3^{ème} édition de l'Atlas socioéconomique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut ;



- la finalisation de l'enquête et de l'étude en matière de logement « Vivre dans la région de Charleroi et du Sud Hainaut » ;
- la Boîte à outils anti-dumping social (2016).

La « Commission prospective » est, de son côté, à l'initiative du colloque « Reconversion des sites industriels : success stories from adversity » (mise en exergue d'initiatives et de bonnes pratiques menées, au niveau européen, en matière de reconversion industrielle), organisé en mai 2017, en partenariat avec Eurada et la Sogepa.

La « Commission Mobilité » a pris en charge de nombreux dossiers et problématiques liés à l'amélioration de la mobilité multimodale sur l'ensemble du territoire du Bassin de vie de Charleroi.



La « Commission Communication » s'est focalisée, en 2017, sur un objectif prioritaire : le lancement d'un marché public visant à développer un nouveau portail Internet. Ce plan de communication ambitieux devra en outre promouvoir la nouvelle appellation « Charleroi Métropole » et, de ce fait, développer l'identité et l'attractivité de notre territoire. Il trouvera sa concrétisation en 2018.

Les actions du CDS ont, par ailleurs, été conditionnées par l'actualité. L'annonce brutale et inattendue de la fermeture du site de

Charleroi de Caterpillar, le 2 septembre 2016, a nécessité la mise en œuvre, en urgence, de diverses initiatives coordonnées. Le CDS a été étroitement impliqué dans celles-ci. Ses actions se sont plus particulièrement articulées autour des aspects relatifs à l'information et à la coordination des acteurs ainsi qu'à ceux relatifs au redéploiement et à la reconversion industrielle.

Le Comité de Développement Stratégique a, par ailleurs, occupé un rôle essentiel dans le lancement et le suivi du « Plan Catch ».

Le CDS mènera, en 2017, différentes initiatives au niveau interne (organisation / articulation des Commissions) et externe afin d'assurer un suivi optimal et un soutien maximal à sa mise en œuvre.

5.7.1. Interreg

Dans le cadre du premier appel à projets de la programmation 2014-2020 d'INTERREG V France-Wallonie-Vlaanderen, le Comité de Développement Stratégique avait organisé en 2015 diverses séances d'information et de sensibilisation à l'attention des opérateurs locaux.

A l'issue de ce 1^{er} appel, 21 projets comprenant au moins un opérateur de notre région avaient été retenus.

En vue du 2^{ème} appel (clôturé au 3 novembre 2016), le CDS a souhaité mener une démarche similaire afin de motiver un maximum d'opérateurs (économiques, sociaux et culturels) locaux à déposer une fiche de pré-projet. Au terme de la présélection, 2 projets ont été retenus pour la seconde phase :

- GBBS : Gaming: Bridges between industry and students (chef de file : Quai 10) ;
- PROSPECT : PROSPective des Emplois & des Compétences Transfrontalière dans le Hainaut (chef de file : Mission Régionale Insertion et Emploi de Charleroi).

Un 3^{ème} projet, 2-morrow track (valorisation du potentiel et du patrimoine touristique et sportif - circuits automobile notamment - de la zone transfrontalière Chimay-Rocroi) a été ajourné pour des raisons administratives mais pourrait toutefois connaître des suites positives.

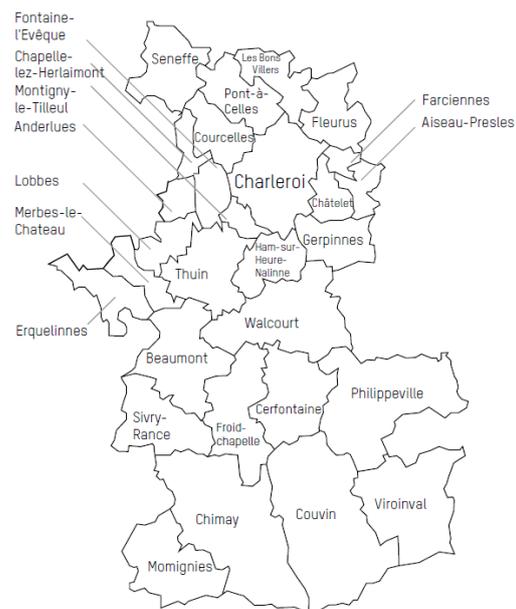
La sélection officielle sera, le cas échéant, confirmée au 4^{ème} trimestre 2017.

5.8. La Conférence des Bourgmestres du Bassin de vie de Charleroi



Le 2 septembre 2017, la Conférence des Bourgmestres du Bassin de vie de Charleroi a organisé, avec le soutien technique d'IGRETEC, la première matinée des élus du Bassin de vie de Charleroi. A cette occasion, la naissance de la Conférence des Bourgmestres a été officialisée.

La Conférence des Bourgmestres du Bassin de vie de Charleroi vise à renforcer la dynamique supracommunale au sein du Bassin de vie de Charleroi et ce, au bénéfice de l'ensemble des communes qui le composent afin de développer l'attractivité du territoire. IGRETEC en assure la coordination et le secrétariat.



Le territoire de référence est composé des 21 communes de la région de Charleroi et du Sud

Hainaut complété de 8 communes. Ce territoire correspond à la composition du Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi « Hainaut Sud » (27 communes), arrêtée par le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles en mars 2014, à laquelle ont été ajoutées les communes de Chapelle-lez-Herlaimont et de Seneffe, celles-ci ayant fait part de leur volonté d'être associées aux travaux de la Conférence. Soit, au total, 29 communes.

La Conférence des Bourgmestres s'est dotée d'un Bureau dont les membres sont issus des quatre grandes familles politiques. Ceux-ci assurent une représentation équilibrée des communes de notre territoire et de la Province de Hainaut.

Ce nouvel organe a d'ores et déjà permis, en collaboration avec IGRETEC et le Comité de Développement Stratégique, d'initier un chantier ambitieux, à savoir la création d'un Schéma de développement territorial (SDT), et de mettre en œuvre des actions de benchmarking (étude du SCOT de Nantes Métropole notamment).

Le SDT constituera un véritable projet de territoire partagé. Les premiers travaux dans ce cadre ont été initiés. Un consortium international a été désigné. Il s'agit des bureaux BUUR (Louvain et Gand) - IDEA CONSULT (Bruxelles) – GRAU (Paris) – TETRA (Paris) – CREAT (Louvain-La-Neuve) – TECHNUM (Bruxelles) – MOJITO MS (Gent). De nombreuses rencontres sont actuellement organisées avec les communes et les opérateurs concernés.

Enfin, la Conférence des Bourgmestres s'est également dotée de premiers moyens de fonctionnement. Un premier subside régional a été obtenu. Par ailleurs, elle s'est positionnée comme acteur de référence vis-à-vis de la Province de Hainaut dans le cadre de l'appel à projets « supracommunalité ». Les moyens obtenus dans ce cadre permettront de mettre en œuvre des actions visant à développer l'attractivité territoriale de notre région et de développer des partenariats structurants entre communes.

6. Relations In House

Depuis le 1^{er} janvier 2017, IGRETEC recense 137 demandes émanant de nos associés. Les prévisions pour l'ensemble de l'année 2017 étaient de 75 demandes, nous avons donc largement atteint nos objectifs.

75 contrats étaient rentrés signés au 1^{er} octobre 2017 alors que les prévisions en comptabilisaient 65 pour l'année 2017, l'objectif est donc également atteint.

Depuis le lancement de ce projet en 2011, nous avons pratiquement doublé le nombre d'associés, passant de 72 à 141 associés. Cette année, le Conseil d'Administration a examiné 9 nouvelles demandes d'adhésion et les a toutes acceptées. Il s'agit des Communes de Assesse, Florennes, Ittre et Comines-Warneton, de la Zone de Secours « Hainaut-Centre », du CPAS de Quaregnon, de l'Agence de Développement local de Jemeppe-sur-Sambre, de l'ASBL Résidence le Douaire et de l'Intercommunale SEDIFIN.

Comme les années précédentes, IGRETEC a participé au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne. Ce salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régies autonomes et autres organismes d'intérêt public. Nous avons donc rencontré de nombreux partenaires et avons pu nouer de nouveaux contacts.

Cette année, nous avons également participé au salon « Soins et Santé » à Namur. Ce salon rassemble les professionnels de la santé, l'occasion pour notre Bureau d'Etudes de rencontrer les professionnels du secteur et montrer à nos associés nos réalisations en maisons de repos, crèches, ...

IGRETEC remplit, depuis le 24 janvier 2011, les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier directement des missions, sans mise en concurrence préalable et cela, par le biais d'une relation « In House ».

Depuis le 30 juin 2017, le principe du « In House » qui était jusque-là jurisprudentiel, a été traduit en droit belge, ce qui conforte et étend le principe du « In House ». En effet, les articles 30 et 31 qui transposent l'article 12 de la directive 2014/24/UE ont pour objet de codifier et de consolider les règles jurisprudentielles élaborées durant ces vingt dernières années par la Cour de Justice de l'Union européenne au sujet de la coopération public-public. Certaines de ces règles ont tantôt été clarifiées, tantôt assouplies.

Désormais, 3 types de collaborations « In House » sont possibles :

- In House Simple Ascendant : dans ce cadre, la personne morale contrôlée est un pouvoir adjudicateur qui passe un marché avec le pouvoir adjudicateur qui la contrôle.
- In House Simple Collatéral : dans ce cadre, la personne morale contrôlée est un pouvoir adjudicateur qui passe le marché avec une autre personne morale contrôlée par le même pouvoir adjudicateur (une entité sœur).
- In House Conjoint : lorsque plusieurs pouvoirs adjudicateurs détiennent conjointement une entité, ceux-ci sont dispensés de respecter, dans leurs rapports avec cette entité, les règles relatives à la passation des marchés publics.

Fort de cette clarification, IGRETEC se mettra à la disposition des nouvelles structures qui peuvent, au travers du In House conjoint ou collatéral, faire appel à notre Bureau d'Etudes.

Les indicateurs d'évaluation

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.1. Pôle de la gestion de l'eau et des espaces publics					
1.1.1. Assainissement des eaux usées domestiques et industrielles					
Station de pompage + Collecteur Sentier de la Ferme	95%	100%		févr-18	
Collecteur de Thuillies partie 2	60%	100%		sept-18	
Station d'épuration de Thuillies	60%	80%	100%	Fin 2019	Notifié en août 2016
Rénovation de la STEP Lobbes Chemin d'Hourpes	60%	80%	100%	Fin 2019	
Rénovation de la STEP Avigroup	60%	80%	100%	Fin 2019	
Collecteur de Velaine	80%	90%	100%	Mi 2019	
Rénovation collecteur de Soleilmont	0%	30%	50%	Fin 2020	
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	50%	50%	50%		Dossier postposé par la SPGE dans un prochain programme
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du Lac de Féronval	0%	0%	0%		Dossier postposé par la SPGE dans un prochain programme
Station d'épuration de Saint-Amand	60%	70%	80%	Fin 2020	
Collecteur du ruisseau Sauci	30%	30%	30%		Dossier postposé dans un prochain plan stratégique (2022-2026)
Extension de la STEP de Baileux	0%	30%	50%	2023	
Collecteur de la STEP de Beauwez					Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
Collecteur de la STEP de Macquenoise					Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
Collecteur de Montignies-Saint-Christophe					Dossier postposé dans un prochain plan stratégique
1.1.2. Distribution d'eau					
Nombre de dossiers réalisés par an	10	10	10		Objectif: 10 dossiers/an
1.1.3. Egouttage prioritaire et Plans d'investissements communaux (P.I.C.)					
Nombre de dossiers réalisés par an	14	14	14		Objectif: 42 dossiers sur 3 ans
1.1.4. Espaces publics					
Nombre de dossiers réalisés par an	6	6	6		Objectif: 6 dossiers/an
1.1.5. Cadastre des réseaux et topographie					
Nombre de bassins versants par an	1	1	1		Objectif: 1 dossier/an
1.1.6. Hydrologie					
Nombre de bassins d'orage par an	1	1	1		Objectif: 1 dossier/an

(*) Taux prévisionnel de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.2. Exploitation					
1.2.1 SME					
Recertification ISO14001:2015, réenregistrement EMAS, et validation de la déclaration environnementale complète	100%			juin-17	En juin 2017, nous avons renouvelé notre certification ISO 14001 selon la nouvelle version de la norme (ISO 14001:2015) et notre enregistrement EMAS de la majorité de nos stations d'épuration ainsi que de notre laboratoire et du siège d'exploitation situés à Montignies-sur-Sambre.
Incorporation progressive des stations d'épuration dans le scope de l'enregistrement EMAS: 1 enregistrement planifié	0%	0%	100%	juin-19	La station d'épuration de Fleurjoux a été réceptionnée en juin 2016. Nous prévoyons son intégration au domaine d'application de nos démarches ISO14001 et EMAS en juin 2019.
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration dans le cadre de la recertification de juin 2017	38/38 100%				Les stations d'épuration de Farciennes 1 et 2 (200Eh chacune) ont été retirées en 2017 du domaine d'application de nos démarches environnementales ISO14001 et EMAS car elles ont été déclassées en collecteur vers la station de Fleurjoux (2.700 EH).
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration dans le cadre de la recertification de juin 2020		15/38	30/39	récurrent	A partir de 2018, une nouvelle mise à jour des analyses environnementales de l'ensemble des stations d'épuration est prévue en prévision de la recertification en 2020. En juin 2019, nous devrions intégrer la station de Fleurjoux. En juin 2021, nous devrions intégrer celle de Thuillies.
Revalider au moyen d'audits internes de conformité légale l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations.	7/38	27/38	37/39	récurrent	Nbre d'audit internes de conformité réalisés / Nbre d'audits internes de conformité à réaliser (correspondant aux stations d'épuration EMAS).
1.2.2. Reprise d'ouvrages en exploitation					
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbe-Bonnières après mise aux normes	0%	0%	0%	2020	L'accord de la SPGE sur ce projet a pris du retard et a été obtenu mi 2015. Le début des travaux est prévu en mars 2018.
Reprise en exploitation de la station d'épuration provinciale du Relais de la Haute Sambre (anciennement Avigroup)	0%			2021	Report - Selon le programme d'investissements 2017-2021, le début de chantier pour la rénovation de cette station d'épuration est prévu en 2019. Le chantier devrait se terminer en 2021 et la station devrait être mise en service également en 2021.
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Thuillies	0%		100%	2019	Mise en service prévue courant 2019.

(*) Taux prévisionnel de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.2. Exploitation					
1.2.3 Chantiers particuliers					
Rénovation collecteur Taillis-Près (pie amont)	100%			2017	
Amélioration et remplacement des automatismes et de supervision de la station d'épuration de Leval-Chaudeville	50%	100%		2018	
Réfection des chemins de roulement des décanteurs des stations d'épuration de Roselies, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet, Beaumont, Virelles et Baileux.	100%			2017	
Réhabilitation du chenal de sortie des bassins d'aération de la station d'épuration de Roselies	100%			2017	
Réhabilitation des réseaux de collecte du ruisseau de l'Ernelle et celui de la Charbonnière à Fontaine-l'Evêque	60%	80%	100%	2019	
Remplacement de divers dégrilleurs	100%			2017	
Remplacement du garnissage des tours de désodorisation de l'air de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre	30%	100%		2018	Ajout - Risque environnemental significatif identifié lors de la mise à jour de l'analyse environnementale de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre
Installation d'un système de détection incendie dans les locaux process de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont pour lesquels l'analyse de risques indique un risque important	0%	100%		2018	Ajout - Risque environnemental significatif identifié lors de la mise à jour de l'analyse environnementale de la station d'épuration de Marchienne-au-Pont
1.2.4. Outils de gestion					
Caractérisation des ouvrages de collecte dans le cadre d'INFONET	41%	80%	100%	2019	Le marché de caractérisation du réseau de collecte a été fourni à la SPGE pour validation.
Mise en œuvre d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)	75%	100%		2018	La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur est progressive et modulable. De nouveaux projets se sont greffés à l'objectif initial
Etude relative à l'influence des rejets des stations d'épuration en cas de dysfonctionnement sur la qualité des cours d'eau	75%	100%		2018	Etude réalisée en partenariat avec le SPW
1.2.5 Autorisations					
Renouvellement de l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes	0%		100%	2019	A renouveler avant le 25/07/2019
Renouvellement du permis d'exploiter de la station d'épuration de Boussu-lez-Walcourt	0%	100%		2018	A renouveler avant le 07/07/2018
Renouvellement des déclarations de classe 3 pour l'exploitation de transformateurs électriques au sein de certaines stations de pompage	0%	100%		2018	13 dossiers sont à réaliser courant 2018
Régularisations administratives	19/39	30/39	39/39	récurrent	Nbre de régularisations administratives mises en œuvre / Nbre de régularisations administratives identifiées lors des audits internes de conformité. Ces régularisations administratives concernent principalement des permis.

(*) Taux prévisionnel de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.2. Exploitation					
1.2.6 Autres projets environnementaux (ajout)					
Lancement de l'éco-pâturage sur 10 sites (8 stations d'épuration et 2 stations de pompage) comme mode de gestion des espaces enherbés	100%			2017	Ajout
Test de remplacement de l'eau de ville par de l'eau de service au niveau de la préparation des polymères utilisés pour la déshydratation des boues d'épuration de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre		100%		2018	Ajout
1.2.7. Assainissement Autonome					
Mise en place de la GPAA (gestion publique de l'assainissement autonome)	80%	100%		2018	Modification et élargissement de l'action

(*) Taux prévisionnel de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

1. Eau, Techniques du bâtiment et Maîtrise d'ouvrage

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
1.3. Pôle du bâtiment et de l'efficacité énergétique					
1.3.1. L'enfance					
Nombre de projets réalisés (1 par an)	1	1	1	récurrent	
1.3.2. L'apprentissage					
Nombre de projets réalisés (1 par an)	1	1	1	récurrent	
1.3.3. La vie professionnelle					
Nombre de projets réalisés (3 par an)	3	3	3	récurrent	
1.3.4. La vie familiale					
Nombre de projets réalisés (2 par an)	2	2	2	récurrent	
1.3.5. Les seniors					
Nombre de projets réalisés (2 par an)	2	2	2	récurrent	
L'éco-construction					
Nombre de projets réalisés (5 par an)	5	5	5	récurrent	
1.4. Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé					
1.4.1. Cité des Métiers					
Site Roullier	32%	40%	60%	2021	Un volume de prestations plus important que prévu a été réalisé en 2017.
Site Aumônières du Travail de Charleroi	32%	40%	60%	2021	
1.4.2. Charleroi District Créatif					
La rénovation du Palais des Beaux-Arts	28%	40%	50%	2023	Avancement plus rapide que prévu en 2017, mais le rythme devrait ralentir pour les prochaines années.
La création d'un Palais de Congrès	28%	40%	50%	2023	
La rénovation du Palais des Expositions	28%	40%	50%	2023	
La construction d'une unité de production d'énergie pour des infrastructures publiques (UPE)	28%	40%	50%	2023	
La redynamisation urbaine - Les espaces publics	28%	40%	50%	2023	
La redynamisation urbaine - Les grands axes	28%	40%	50%	2023	
Le Plan lumière	28%	40%	50%	2023	
1.4.3. Déconstruction CHU					
	84%	100%		2018	Des problèmes techniques majeurs ont impacté l'exécution de la démolition et entraîné un retard au niveau de la réception des travaux et une augmentation substantielle du coût.

(*) Taux prévisionnel de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

2. L'Énergie

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
2.1. Gestion des participations énergétiques					
Dividendes distribués aux villes et communes du secteur 3	12.800.000 31%	14.300.000 66%	14.300.000 101%		Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1
2.2. Services énergétiques					
2.2.1. Centrale d'achat d'énergie					
Mise en place d'une plateforme Switch	95%	100%	100%		Obj : Taux d'utilisation des adhérents : 100% en trois ans. Plateforme mise en ligne le 2 octobre 2017
Mise en place d'une plateforme Achat groupé citoyens	33%	67%	100%		Obj : 6 nouveaux projets en trois ans 2 nouveaux projets en 2017 (Châtelet et Frameries)
2.2.2. Efficacité Énergétique					
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	29%	62%	100%		Obj : 45 nouveaux chantiers en trois ans 13 nouveaux chantiers en 2017
Pollec 3 : Plan d'action énergie climat	0%	100%	100%		Obj : Rédiger un Plan d'action énergie climat pour 5 communes
2.2.3. Production d'énergie					
Développement de partenariats et investissements en production d'énergie renouvelable	66%	100%	100%		Obj : concrétiser 1 nouveau partenariat Création Activent wallonie courant dernier trimestre 2017
2.2.4. Contrôle moteurs					
Développement du métier	8 67%	2 80%	2 100%		Obj : 12 nouveaux contrats en trois ans 4 nouveaux contrats et 4 extensions de missions en 2017
2.2.5. Guichet de l'énergie					
Nombre de visiteurs et contacts téléphoniques +/- 3000/an	2055 23%	66%	100%		Action récurrente
Nombre de dossiers MEBAR traités 400/an	348 29%	66%	100%		Action récurrente

(*) Taux prévisionnels de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

3. Développement territorial

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
3.1. L'ENVIRONNEMENT ET L'URBANISME					
Réalisation d'études de faisabilité environnementales ou urbanistiques	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études d'incidence sur l'environnement et d'études d'incidences de plan	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études de mobilité	33%	66%	100%	Récurrent	Ajout
Réalisation de RUE (études préalables à la mise en œuvre de ZACC)	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de RIE (études préalables à la mise en œuvre d'un SAR et d'un PCA)	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de dossiers de reconnaissance et de dossiers de révision de plan de secteur en vue la mise en œuvre de PAE	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation de dossiers de permis d'environnement ou unique	33%	66%	100%	Récurrent	
Réalisation d'études de zone pour les communes	33%	66%	100%	Récurrent	
Suivi technique et administratif des études de zones, en collaboration avec les communes et la SPGE	33%	66%	100%	Récurrent	
3.2. Etudes d'Aménagement du territoire					
3.2.1. Reconversion Porte Ouest	10%	40%	50%		
3.2.2. Réaménagement de l'îlot Zoé Drion	20%	50%	70%		
3.2.4. Left Side	40%	65%	95%	2019	
3.2.5 Opération de revitalisation Urbaine à Aiseau-Presles	10%	50%	80%	2020	Ajout
3.3. SRPE					
Gare de formation - Erquelinnes	90%	100%	100%	2018	
Brasserie des Alliés - Charleroi	80%	90%	100%	2019	
N°10 du Gouffre - Châtelet	70%	70%	70%		En attente d'une enveloppe budgétaire wallonne
3.4. Le Tourisme					
CITW+					
Opérationnalisation des études faites dans le cadre du CITW (2/an)	33%	66%	100%		Action récurrente

(*) Taux prévisionnels de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
4.1. Les Parcs d'Activités Economiques					
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - sortie principale	10%	75%	100%	2019	
4.1.2. Ecopole - accessibilité RN90	100%			2017	
Ecopole - Ecocentre	0%	50%	100%	2019	
Ecopole - voiries de dessertes	20%	40%	60%		
4.1.3. Extension PAE Fleurus-Farciennes	0%	15%	30%	2025	
4.1.4. Extension PAE de Momignies	10%	50%	100%	2019	
4.1.5. Extension du PAE de Beaumont	30%	60%	80%	2021	
4.1.6. PAE de Thuin-Donstiennes	100%			2017	
4.1.7. Microzones					
Fonderie Léonard Giot	0%	0%	0%		Abandon
Site "surchiste" Fontaine-l'Evêque	50%	75%	90%	2020	
Aiseau-Presles (Menonry)	10%	30%	50%	2022	
Grand Ban - Sainte-Pauline	30%	60%	80%	2021	
4.1.8. Requalification de PAE					
Requalification Aéroport	10%	30%	100%	2019	
Requalification PAE de Courcelles	0%	30%	75%	2020	
Requalification PAE de Montignies-sur-Sambre	0%	30%	75%	2020	
PAE de Frasnes-lez-Gosselies - faisabilité	0%	100%		2018	
4.1.9. CHIMAY-BAILEUX	100%			2017	
4.2. Les bâtiments					
4.2.1. I tech incubator 3	5%	40%	80%	2020	
4.2.2. Bâtiment Ecopole	0%	15%	80%	2020	
4.2.3. Green Sonaca	40%	100%		2018	
4.2.4. Soleo	100%			2017	
4.2.5. Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable	0%	0%	0%		Refonte totale du projet en cours de réflexion
4.2.6. Campus technologique	3%	6%	40%	2020	
4.2.7. Achat et rénovation de la Caserne Trésignies	0%	5%	25%	2021	
4.2.8. Acquisition de bâtiments					
Mermoz 2	100%			2017	Ajout - Acquisition prévue en 2017
Lindbergh	100%			2017	Ajout - Acquisition effective en 2017

(*) Taux prévisionnels de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

5. Développement Economique

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
5.1. L'Animation Economique					
Stratégie de développement des PME de Charleroi-Sud Hainaut					
Accompagnements : Feuille de route, plan d'action, dossiers d'aides, ... (609 sur 3 ans)	50% 305	90% 548	100% 609		
Ateliers (10 sur les 3 ans)	20% 2	60% 6	100% 10		
Hub créatif Charleroi-Sud Hainaut					
Séance d'information et de sensibilisation (15/an)	11%	66%	100%		Une révision de la fiche-projet devrait être sollicitée dans les prochains mois. Elle induira une révision des indicateurs
Entreprises présentes (170/an)	9%	66%	100%		
Economie circulaire					
Dossiers accompagnés (13 par an)	17%	66%	100%		Le nombre de dossiers par an est passé de 13 à 6. En effet, celui-ci était globalisé avec Héracles avec qui nous sommes associés dans cette action. Une démarche est en cours au niveau régional en vue de faire basculer le dispositif d'aide vers le régime "FEDER". Cela conduira sans doute à une redéfinition et réévaluation des indicateurs.
L'Economie sociale marchande - Carolidaire					
Financement de projet (1/an)	66%	66%	100%		

(*) Taux prévisionnels de 2018 à 2019

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2017-2019

6. Relations In house

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2017	1/10/2018	1/10/2019		
Nombre de demandes d'associés (75/an)	137	75	75	Récurrent	
Nombre de conventions (65/an)	75	65	65	Récurrent	

(*) Taux prévisionnels de 2018 à 2019



Les comptes de résultats prévisionnels

Les budgets d'investissements

COMPTE DE RESULTATS 2013-2016
COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2017-2019

SECTEUR 1 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes & prestations	45.085	44.354	44.921	46.909	47.865	50.219	48.786
Chiffre d'affaires (*)	42.467	40.714	42.567	43.687	46.253	48.274	46.800
Variation de stocks	613	1.164	288	1.228	0	0	0
Autres produits d'exploitation	2.005	2.476	2.066	1.994	1.612	1.945	1.986
Coût des ventes et prestations	-39.016	-38.839	-39.209	-40.449	-40.330	-41.918	-42.192
Achats	299	29	69	133	0	0	0
Services & biens divers	12.061	11.421	10.687	11.162	11.564	11.683	11.527
Rémun.+ch.soc.	21.037	20.881	21.313	21.648	22.314	23.365	23.989
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5.619	6.508	7.140	7.506	6.452	6.870	6.676
Résultat d'exploitation	6.069	5.515	5.712	6.460	7.535	8.301	6.594
Produits financiers	1.281	4.261	1.536	1.323	604	560	513
Charges financières	-6.520	-6.343	-6.537	-6.291	-6.049	-5.744	-5.490
Bénéfice avant résultat exceptionnel	830	3.433	711	1.492	2.090	3.117	1.617

EXERCICE 2018-2019 BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2018	2019
Investissements	644	609
Mobilier et équipement	54	54
Matériel et logiciels informatiques	200	200
Centrale d'Achat d'Energie	20	20
Bureau d'études	84	230
Gestion financière	196	46
Gestion immobilière	90	59

COMPTE DE RESULTATS 2013-2016
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2017-2019

SECTEUR 2 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Ventes & prestations	29.293	33.735	28.336	20.009	17.632	23.808	28.779	
Chiffre d'affaires	889	975	1.714	1.493	3.316	4.518	3.521	
Variation de stocks	19.216	9.575	3.979	3.203	2.083	5.840	11.654	
Autres produits d'exploitation	9.188	23.185	22.643	15.313	12.233	13.450	13.604	
Coût des ventes et prestations	-29.129	-35.562	-30.166	-20.791	-17.667	-24.259	-28.408	
Achats	15.652	20.237	12.647	5.537	2.291	5.592	11.674	
Services & biens divers	10.697	10.866	12.573	10.281	10.488	13.859	12.510	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	2.780	4.459	4.946	4.973	4.888	4.808	4.224	
Résultat d'exploitation	164	-1.827	-1.830	-782	-35	-451	371	
Produits financiers	1.270	1.239	1.439	1.408	8	21	19	
Charges financières	-933	-1.888	-1.961	-2.176	-2.069	-1.975	-1.864	
Bénéfice avant résultat exceptionnel	501	-2.476	-2.352	-1.550	-2.096	-2.405	-1.474	

EXERCICE 2018-2019

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2018	2019
Investissements	12.544	22.915
Bâtiments SONACA	1.275	1.098
Bâtiment I-Tech incubator 1	28	40
Bâtiment I-Tech incubator 2	58	
Bâtiment I-Tech incubator 3	419	2.672
Bâtiment Eole	152	
Bâtiment Mermoz 1	65	35
Bâtiment Mermoz 2	1.575	807
Bâtiment Mermoz 4	186	111
Bâtiment TELECOM I	483	498
Hall relais PAE Courcelles	25	500
Hall relais PAE Fleurus-Farciennes	10	
Extension Black box	10	
Bâtiment Soléo	30	
Bâtiment Green Sonaca	4.094	5.631
Bâtiment Saint Exupéry I	16	
Bâtiment Saint Exupéry II	3	
Maison de l'industrie	31	
Campus technologique	1.929	5.175
Wind4Wallonia	900	500
Bâtiment Zami I	10	
Bâtiment Atlas 1	10	
Bâtiment Lindbergh	597	
Left Side	219	1.034
Prospects (Espace Trésignies UOC, Bâtiment Ecopole)	419	4.814

COMPTE DE RESULTATS 2013-2016
COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2017-2019

SECTEUR 3 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Ventes & prestations	239	499	2.025	817	2.226	7.465	2.236	
Chiffre d'affaires	0	0	5	1.765	1.053	1.909	8.028	
Variation de stocks	239	499	2.019	-948	1.173	5.556	-5.792	
Autres produits d'exploitation	0	0	1	0	0	0	0	
Coût des ventes et prestations	-591	-884	-2.196	-998	-2.369	-7.610	-2.396	
Achats	81	225	1.970	613	1.851	6.742	2.033	
Services & biens divers	510	515	226	385	518	868	363	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	144	0	0	0	0	0	
Résultat d'exploitation	-352	-385	-171	-181	-143	-145	-160	
Produits financiers	15.360	10.208	18.637	10.306	13.634	13.625	13.656	
Charges financières	-4	-8	-8	-26	-45	-43	-41	
Bénéfice avant résultat exceptionnel	15.004	9.815	18.458	10.099	13.446	13.437	13.455	

COMPTE DE RESULTATS 2013-2016
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2017-2019

SECTEUR 4 (En milliers €)

	REALITES				BUDGETS			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Ventes & prestations	-7.309	2.202	2.720	1.675	1.610	2.403	2.437	
Chiffre d'affaires	1.242	235	319	791	388	1.052	585	
Variation de stocks	-16.800	1.129	1.372	232	629	727	1.221	
Autres produits d'exploitation	8.249	838	1.029	652	593	624	631	
Coût des ventes et prestations	7.309	-2.202	-2.720	-1.675	-1.610	-2.403	-2.437	
Achats	1.247	1.132	1.528	933	840	1.600	1.624	
Services & biens divers	361	626	649	663	770	803	813	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	-8.917	444	543	79	0	0	0	
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	
Produits financiers	115	123	55	72	285	285	285	
Charges financières	-109	-115	-48	-66	-280	-280	-280	
Bénéfice avant résultat exceptionnel	6	8	7	6	5	5	5	



Annexe à la 1^{ère} évaluation du Plan Stratégique 2017-2019

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

«Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide. »

Consultation de documents

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes :

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
- 4° est manifestement abusive ou répétée;
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale.

L'intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent décret, il peut adresser à l'intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du

12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du décret relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.